

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 21

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 21

FOUR HUNDRED AND EIGHTEENTH
MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Monday, 14 March 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. A. ALVAREZ (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 418)

1. Adoption of the agenda.

2. The Indonesian question:

- (a) Report dated 1 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia in accordance with the Security Council resolution of 28 January 1949 (S/1270 and S/1270/Corr.1);
- (b) Letter dated 2 March 1949 from the representative of the Netherlands to the President of the Security Council concerning the Council's resolution of 28 January 1949 on the Indonesian question (S/1274);
- (c) Supplementary report dated 7 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.1 and Corr.1);
- (d) Second supplementary report dated 10 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.2);
- (e) Third supplementary report dated 11 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.3).

QUATRE CENT DIX-HUITIEME
SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York
le lundi 14 mars 1949, à 15 heures.*

Président: M. A. ALVAREZ (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire
(S/Agenda 418)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question indonésienne:

- a) Rapport, en date du 1er mars 1949, adressé au Conseil de sécurité conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270 et S/1270/Corr.1);
- b) Lettre, en date du 2 mars 1949, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas, concernant la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1949 relative à la question indonésienne (S/1274);
- c) Rapport supplémentaire, en date du 7 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.1 et Corr.1);
- d) Deuxième rapport supplémentaire, en date du 10 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.2);
- e) Troisième rapport supplémentaire, en date du 11 mars 1949 adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.3).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. van Langenhove, representative of Belgium; U Ba Maung, representative of Burma; Sir Benegal Rama Rau, representative of India; Mr. van Roijen, representative of the Netherlands; Abdur Rahim Khan, representative of Pakistan; Mr. López, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (translated from Spanish) : As usual, there will be consecutive interpretation of speeches made by members of the Council and simultaneous interpretation of those made by representatives.

Abdur RAHIM Khan (Pakistan) : Before proceeding to express the views of the Government of Pakistan on the present dispute in Indonesia, I wish to thank the President of the Security Council for affording me an opportunity to speak on the subject. The participation of my Government in the discussions before the Council is, no doubt, somewhat late, but this was due primarily to the absence of a permanent representative of my Government at the headquarters of the United Nations.

My Government has been deeply concerned and alarmed over the turn the situation took when the Netherlands authorities started military action against the Indonesian Republic. At the very beginning of this year, Sir Mohammed Zafrullah Khan, the Foreign Minister of Pakistan, addressed a cable to the President of the Security Council in which he informed him of the distress and anxiety which the people of Pakistan were feeling on account of the Dutch military action in Indonesia [S/1179]. It was stressed at the time that this decision of the Netherlands authorities was all the more regrettable, since a possible settlement was then within sight. The Netherlands action was taken in defiance of the principles of the Charter and the authority of the United Nations. The Netherlands had ignored the United Nations Committee of Good Offices.

My Government further expressed alarm at the hesitating manner in which the Security Council had taken action in respect of a very grave situation. The action taken by the Security Council in demanding the cease-fire and the release of Republican leaders was considered by my Government as quite inadequate to meet the situation which had then arisen; yet even this requirement of the Security Council was not being carried out by the Netherlands. Pakistan warned the Security Council at the earliest opportunity that the Netherlands action in Indonesia had shocked and distressed all the people of South East Asia, and urged most earnestly that the Council should take immediate action for the withdrawal of Dutch troops and the release and restoration to full freedom of authority of the

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie; M. van Langenhove, représentant de la Belgique; U Ba Maung, représentant de la Birmanie; Sir Benegal Rama Rau, représentant de l'Inde; M. van Roijen, représentant des Pays-Bas; Abdur Rahim Khan, représentant du Pakistan; M. López, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Comme d'habitude, l'interprétation sera consécutive pour les interventions des membres du Conseil et simultanée pour celles des représentants invités à participer aux débats.

Abdur RAHIM Khan (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Avant d'exposer les vues du Gouvernement du Pakistan sur le différend indonésien actuel, je tiens à exprimer mes remerciements au Président du Conseil de sécurité pour m'avoir donné l'occasion de prendre la parole sur cette question. C'est un peu tardivement, certes, que mon Gouvernement intervient dans le débat qui se déroule devant le Conseil de sécurité, mais la raison en est avant tout que mon Gouvernement n'avait pas de représentant permanent au siège de l'Organisation des Nations Unies.

Mon Gouvernement a éprouvé une inquiétude et une appréhension très vives devant la tournure qu'ont pris les événements à la suite de l'action militaire déclenchée par les autorités néerlandaises contre la République d'Indonésie. Dès le début de cette année, Sir Mohammed Zafrullah Khan, Premier Ministre du Pakistan, a adressé au Président du Conseil de sécurité un télégramme dans lequel il lui faisait part de l'angoisse et de l'anxiété que causait cette action militaire au peuple du Pakistan [S/1179]. On a fait valoir, à cette époque, que la décision prise par les autorités néerlandaises était d'autant plus regrettable que la possibilité d'un règlement était alors en vue. Les Hollandais ont entrepris leur action au mépris des principes de la Charte et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies; ils n'ont tenu aucun compte des recommandations faites par la Commission de bons offices des Nations Unies.

Mon Gouvernement a également exprimé l'inquiétude qu'il éprouvait devant l'hésitation apparente avec laquelle le Conseil de sécurité avait pris des mesures dans des conjonctures aussi graves. Alors que mon Gouvernement considérait que la décision du Conseil de sécurité, prescrivant le cessez-le-feu et la mise en liberté des dirigeants républicains, était tout à fait insuffisante pour rétablir la situation, les Hollandais ne se sont même pas conformés aux instructions formelles du Conseil de sécurité. Le Pakistan a averti le Conseil de sécurité, dès la première occasion, que l'action militaire des Pays-Bas avait plongé dans la consternation et l'angoisse tous les peuples du sud-est de l'Asie, et il a adjuré le Conseil de prendre des dispositions immédiates en vue du retrait des troupes néerlandaises, de la mise en

Republican leaders—which were the two minimum conditions considered essential by my Government. We stressed the urgency of this to avoid a feeling of deep disappointment, bordering almost on despair, spreading over the population of the countries of South East Asia with regard to the ability of the United Nations ever to handle effectively any threat to international peace, and more particularly one which involved an aggression by a western nation against an eastern nation.

The urgency of the situation and the importance which my Government attaches to the necessity of its point of view being placed more effectively before the Council, is evident from the fact that I was charged to avail myself of the first possible opportunity of appearing before the Security Council in this connexion.

The Council has already heard the voices of the representatives of the various countries and has before it numerous statements by Mr. Palar, the representative of Indonesia. I would therefore refrain from giving an exhaustive survey of the whole situation and would limit myself to an expression of the views of my Government with regard to the manner in which it finds the Netherlands authorities are attempting to disregard the wishes of the Security Council in connexion with the settlement of the dispute in Indonesia between the Netherlands and the Republican Governments.

The Security Council resolution of 28 January 1949 [S/1234] laid down the most practical, just and politically sound formula for the settlement of the dispute. To many observers, the concessions to the Netherlands point of view were considerable, but it is recognized by my Government that, in the interests of world peace and the absorbing necessity of maintaining the prestige and dignity of the United Nations, it was probably unavoidable that concessions to that point of view should have been made. As has been stated repeatedly on different occasions before the Security Council, the aim of all responsible Governments is not to deal with problems such as the one confronting the Security Council in a strictly judicial and legal or theoretical manner, but to achieve results which would in the end lead to peace and contentment. My Government cannot help but feel that any party creating difficulties in the way of the implementation of the Security Council resolution of 28 January not only would be guilty of open defiance of the authority of the Council, but would stand before the world tribunal as one guilty of striking a deadly blow at the very foundation of the United Nations. For any Government to assist in maintaining conditions of an extremely explosive nature in regions which are already causing serious concern to the statesmen of the world, is most reprehensible behaviour, and such action cannot be condemned too severely.

However, it is a matter of great satisfaction to my Government to find that, on the subject of Indonesia, there is practically complete unanimity with regard to certain fundamental issues.

liberté inconditionnelle des dirigeants républicains et de leur retour au pouvoir: c'était là les deux conditions minima que mon Gouvernement considérait comme essentielles. Nous avons souligné que ces mesures devaient être prises d'urgence afin d'éviter qu'un sentiment de profonde déception, confinant presque au désespoir, ne gagne les populations des pays du sud-est de l'Asie, qui se demandent si l'Organisation des Nations Unies sera jamais en mesure de parer efficacement aux menaces à la paix internationale, notamment lorsqu'il s'agit d'une agression commise par une nation occidentale contre une nation orientale.

Le fait que mon Gouvernement m'aît chargé de saisir la première occasion d'intervenir sur ce sujet au Conseil de sécurité montre combien la situation est urgente et combien mon Gouvernement désire que son point de vue soit exposé aussi nettement que possible devant le Conseil.

Le Conseil a déjà entendu les points de vue des représentants de divers pays ainsi que les nombreuses déclarations faites par M. Palar, représentant de l'Indonésie. Je m'abstiendrai donc de faire un exposé détaillé de la situation dans son ensemble et me bornerai à présenter les vues de mon Gouvernement sur la façon dont, à son avis, le Gouvernement néerlandais s'efforce de passer outre aux vœux du Conseil de sécurité en ce qui concerne le règlement du conflit qui oppose les Pays-Bas au Gouvernement de la République.

La formule que le Conseil de sécurité, dans sa résolution du 28 janvier 1949 [S/1234], a adoptée pour régler le différend indonésien est la plus pratique, la plus équitable et, politiquement, la plus rationnelle que l'on pouvait trouver. Un grand nombre d'observateurs ont estimé que trop de concessions étaient faites à la thèse des Pays-Bas, mais mon Gouvernement reconnaît que, sans doute, il était inévitable de faire ces concessions, dans l'intérêt de la paix mondiale et parce qu'il fallait avant tout maintenir le prestige et la dignité de l'Organisation des Nations Unies. Le but de tous les Gouvernements responsables, on l'a déclaré à maintes reprises devant le Conseil de sécurité, n'est pas de résoudre un problème tel que celui qui se pose en se fondant uniquement sur des considérations formelles, juridiques ou théoriques, mais d'obtenir des résultats qui puissent, à la longue, assurer la paix et le bonheur du monde. Mon Gouvernement ne peut s'empêcher de croire que le fait, pour l'une des parties, d'entraver la mise en application de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier constituerait, non seulement un défi flagrant à l'autorité du Conseil, mais encore un coup fatal porté aux fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies, dont le coupable aurait à répondre devant la conscience universelle. On ne saurait assez blâmer le Gouvernement qui contribuerait à entretenir un foyer d'incendie dans des régions qui sont déjà un sujet de graves préoccupations pour les hommes d'Etat du monde entier; pareille attitude ne saurait être condamnée trop sévèrement.

Mon Gouvernement a toutefois constaté avec une vive satisfaction que, en ce qui concerne l'Indonésie, il existe un accord presque unanime sur certaines questions de principe.

The first and foremost of these is the necessity of re-establishing the Republican Government immediately in Jogjakarta, with full rights of sovereignty. My Government attaches equal importance to the necessity of the withdrawal of Dutch troops from the different areas in the Republican territory where these troops are now stationed. We believe that no negotiations can have any possibility of success unless the representatives of the Republican Government enter into such negotiations as free agents, and on a footing of absolute equality with the other party participating in the negotiations.

The proposals of the Netherlands presented to the Security Council by Mr. van Roijen [416th meeting], have been dealt with exhaustively by Mr. Palar [418th meeting], and, after hearing or reading his statements, no one could have any doubt regarding the evasive and incomplete nature of these proposals. The representative of the United States pointed out to the Council on 10 March [416th meeting] why it was necessary that the parties should adhere to the terms of the Security Council resolution of 28 January. I shall therefore deal with only one or two aspects of the Netherlands proposals.

In the opinion of my Government, the composition of the round table conference as proposed by the Netherlands authorities is thoroughly unsatisfactory. Not only would some of those invited fail to command the trust and confidence of the people within the Republic of Indonesia, but they are likely to be condemned as the "yes-men" of the Netherlands Government. Furthermore, the nominees of the Republican Government could be accepted as such only if there existed a government that was an effective government to nominate such persons. As I have pointed out, my Government has no doubt in its mind that, unless the Republican Government is established in its capital and is free from all restraining influences—particularly those like the presence of Dutch troops within its territory—the voice of its nominees would not only sound hollow at the proposed round table conference, but would carry no conviction with the general public in that country.

The second point to which I should like to draw the attention of the members of the Security Council is the mistaken notion that the Netherlands Government seems to have regarding the development of forces of disorder and upheaval in Indonesia, should the Republican authorities be restored immediately to their territory. We in Pakistan are convinced that, whenever limitations are placed on the authority of public leaders in the exercise of their lawful functions, not only are they unable to put down effectively all disruptive forces with which they have to grapple, but a tremendous incentive is given to these very forces to represent themselves as the champions of the cause of the people and the real fighters for liberty and freedom. The result is that experienced leaders, prepared to accept reasonable delays in reaching the goal of complete and absolute freedom, rapidly lose their hold over the country, and the population begins to look towards the extremists who are ready to offer them liberation from the foreign yoke, if only their advice is accepted and their leadership acknowledged.

La première et la plus importante de ces questions réside dans la nécessité de rétablir sans délai le Gouvernement républicain à Djokjakarta, dans sa pleine et entière souveraineté. Mon Gouvernement attache une égale importance au retrait des troupes néerlandaises des différentes zones du territoire républicain qu'elles occupent actuellement. Nous estimons que les négociations n'auront aucune chance d'aboutir si les représentants du Gouvernement républicain n'y participent pas librement et sur un pied d'égalité absolue avec l'autre partie en cause.

M. Palar a fait [418ème séance] une critique détaillée et approfondie des propositions néerlandaises [416ème séance] présentées au Conseil de sécurité par M. van Roijen. Après avoir entendu ou lu les déclarations de M. Palar, on ne saurait douter du caractère évasif et incomplet desdites propositions. Le représentant des Etats-Unis a indiqué au Conseil, le 10 mars [416ème séance], les raisons pour lesquelles les deux parties devaient s'en tenir aux termes de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier. Je me bornerai à attirer l'attention du Conseil sur un ou deux aspects des propositions des Pays-Bas.

De l'avis de mon Gouvernement, la composition de la conférence de la table ronde, telle que l'envisage le Gouvernement néerlandais, n'est nullement satisfaisante. En effet, non seulement certaines personnes invitées à cette conférence ne jouiraient pas de la confiance du peuple de la République d'Indonésie, mais encore elles risqueraient de passer pour les "hommes de paille" du Gouvernement des Pays-Bas. De plus, les représentants du Gouvernement républicain ne pourraient être reconnus comme tels que s'il existait un Gouvernement réel, qualifié pour les désigner. Comme je l'ai déjà indiqué — et c'est la conviction absolue de mon Gouvernement — à moins que le Gouvernement de la République ne soit rétabli dans sa capitale, libre de toutes entraves — telles, en particulier, que la présence des troupes néerlandaises sur le territoire — les déclarations de ses représentants n'auront aucune portée à cette conférence de la table ronde et ne sauraient convaincre la masse de la population.

Le second point sur lequel je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité est que le Gouvernement néerlandais semble s'imaginer à tort que le rétablissement immédiat du Gouvernement républicain ne ferait qu'augmenter le désordre et le chaos en Indonésie. Au Pakistan, nous sommes tous convaincus que, lorsque des dirigeants politiques sont assujettis à des restrictions dans l'exercice de leurs fonctions légitimes, non seulement ils ne sont plus en mesure de triompher des forces dissidentes contre lesquelles ils ont à lutter, mais encore ces forces trouvent dans la situation le plus valable des prétextes pour se poser en champions de la cause du peuple et en véritables combattants de la liberté et de l'indépendance. Il s'ensuit que des dirigeants avertis, disposés à accepter des délais raisonnables en vue d'atteindre leur objectif, à savoir, l'indépendance complète, perdent rapidement leur emprise sur le pays, tandis que le peuple tourne ses regards vers les extrémistes qui sont prêts à leur promettre la libération du joug étranger si leurs avis sont suivis et si leur autorité est reconnue.

My Government therefore hopes that the Netherlands authorities will ponder carefully—very carefully—the danger which faces not only them, but which is likely to be the cause of serious trouble to all countries in South East Asia, if they persist in placing difficulties in the way of the present leaders of Indonesia in dealing with whatever trouble there may be in the areas of the Republic. It is one of the most painful experiences of many of us as we participate in discussions in the United Nations, often to find interested parties attempting to disregard the authority of the United Nations by ignoring the fundamental principles of democracy and by refusing to accept unanimous or almost unanimous decisions of one or another agency of the United Nations, under the pretext that such decisions have been arrived at with incomplete knowledge of the true facts of the situation.

The dispute between the Netherlands and the Republican authorities of Indonesia has received the fullest attention of the Security Council, which has been assisted in this by its agents in Indonesia. I have before me the two reports, dated 1 [S/1270 and S/1270/Corr.1] and 7 [S/1270/Add.1 and Corr.1] March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia, set up in accordance with the Security Council resolution of 28 January. The terms of the resolution and the realities of the situation required that preliminary steps in compliance with the resolution should be taken by the Government of the Netherlands, and that only after the Republican leaders had been released and their Government set up in Jogjakarta, should that Government be called upon to discharge and fulfil its responsibilities under the resolution. Considerable time has elapsed since that resolution was adopted by the Council. During this period the Government of the Netherlands has not only paid no heed to the dictates of the resolution, but it has wilfully and deliberately flouted the tenets of the Charter. I beg the indulgence of the members of the Council in quoting only one extract from the conclusions arrived at by the Commission in its report of 1 March [S/1270]:

"The Commission is obliged to report that as of 1 March, there has been failure of the parties to the Indonesian question to reach agreement on the establishment of an interim federal government. This situation results from the failure of the Netherlands Government to accept the procedures of the resolution of 28 January, and not from a mere difference of viewpoint on details of governmental structure and functions."

Hostilities, in fact active warfare, are still continuing in different parts of the country. This has been reported to us by the United Nations Commission's Military Executive Board in that Commission's report of 1 March. This behaviour of the Netherlands Government is an open challenge to all the peace-loving and self-respecting nations of the world, and is an attempt to defeat the very purpose and principles of the United Nations and the Charter.

Mon Gouvernement espère donc que les autorités néerlandaises réfléchiront sérieusement, très sérieusement même, au danger qui les menace et aux graves désordres qui risquent de se produire dans les pays du sud-est de l'Asie si elles persistent à empêcher les dirigeants actuels de l'Indonésie de mettre fin à l'agitation qui peut se manifester dans la République. C'est une expérience bien pénible pour beaucoup d'entre nous qui participons aux débats de l'Organisation des Nations Unies que de constater combien souvent les parties intéressées s'efforcent de méconnaître l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en refusant d'observer les principes fondamentaux de la démocratie et d'accepter les décisions unanimement ou quasi unanimement prises par l'un ou l'autre de ses organes, sous prétexte que ces décisions n'auraient pas été prises en pleine connaissance de cause.

Le différend qui oppose les Pays-Bas et les autorités républicaines d'Indonésie a reçu toute l'attention du Conseil de sécurité, qui a été assisté en cela par ses représentants en Indonésie. J'ai devant moi les deux rapports, en date du 1er [S/1270 et S/1270/Corr.1] et du 7 [S/1270/Add.1 et Corr.1] mars 1949, établis par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie qui a été créée conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 28 janvier. Les termes de la résolution et la situation telle qu'elle se présentait en réalité exigeaient que des mesures préliminaires fussent prises par le Gouvernement des Pays-Bas en exécution de la résolution, que les dirigeants républicains fussent remis en liberté et que leur Gouvernement fût installé à Djokjakarta avant d'être invité à s'acquitter de sa part de responsabilité aux termes de la résolution. Une longue période s'est écoulée depuis le moment où cette résolution a été adoptée par le Conseil. Au cours de cette période, le Gouvernement des Pays-Bas ne s'est pas borné à ne tenir aucun compte des ordres contenus dans la résolution, mais il a volontairement et délibérément foulé aux pieds les principes de la Charte. Je demande aux membres du Conseil de bien vouloir me permettre de citer un seul extrait des conclusions auxquelles est arrivée la Commission dans son rapport du 1er mars [S/1270]:

"La Commission se voit dans l'obligation de rendre compte que, à la date du 1er mars, les parties au différend indonésien n'ont pas réussi à réaliser un accord sur la constitution d'un gouvernement fédéral provisoire. Cette situation est due au fait que le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas accepté les procédures instituées par la résolution du 28 janvier, et non à une simple divergence d'opinion sur des points de détail concernant la structure et le fonctionnement du gouvernement."

Les hostilités — il s'agit en fait d'une guerre véritable — se poursuivent toujours en différents points du pays. Ce fait nous a été signalé par le Comité exécutif militaire de la Commission des Nations Unies, dans le rapport de cette Commission en date du 1er mars. L'attitude du Gouvernement des Pays-Bas est un défi lancé à toutes les nations du monde qui ont le sentiment de leur dignité et l'amour de la paix; elle constitue une tentative destinée à faire échec aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

The Netherlands Memorandum III contained in appendix E of the Commission's report of 1 March indicates that the Government of the Netherlands has decided to lift the restrictions on the freedom of movement of the Republican leaders and that such lifting of restrictions is not dependent on their participation in the proposed conference at The Hague; but subsequent statements by the Netherlands authorities show that these leaders are not free to visit their own territory under Republican control, nor to have contacts with their adherents in those areas. In fact they are not allowed to return to Jogjakarta from Bangka and Prapat, where I presume they are still behind bars.

At this point I think it necessary to refer to the decisions of the New Delhi Conference on Indonesia in which the responsible representatives of nineteen nations assembled to examine this very question. The proceedings of the Conference can leave no doubt in the minds of any one that the whole matter was examined in a most responsible and statesmanlike manner. The Conference devoted its fullest energies towards discovering the most appropriate means of settling this unfortunate dispute. The resolution of the Security Council which followed the decisions of the New Delhi Conference, put the seal of approval on the decisions arrived at there. No Government can, therefore, have any justification in attempting to side-track the issue or in hoping that by the use of ambiguous language it will be able to defeat the objects underlying the resolution of the Security Council; much less can the Netherlands Government which, with no justification at all, maintains that the Security Council is not in possession of the fullest and most complete knowledge of the true state of affairs. The world is wide awake and it ought to be patently clear to the Netherlands authorities that their failure to fulfil their responsibilities towards the United Nations would be carefully examined, and that serious notice would be taken of the delaying tactics they are adopting. If the Netherlands persisted in doing so, it would be using the thinnest possible cloak to hide its intention to disregard the decision of the Security Council.

It is this fact which troubles the mind of my Government most. My Government has demonstrated by its own actions with regard to its dispute with India over Kashmir, that it considers it the duty of every Member of the United Nations to subject its own interests to the higher cause of strengthening as much as possible the power and authority of the United Nations. The Foreign Minister of my Government, in a speech made as recently as 27 September 1948¹, when speaking in a general debate in the General Assembly of the United Nations at Paris, warned of the danger of condoning high-handed, unjust and provocative actions of any Government on the basis of *faits accomplis*.

Le mémorandum néerlandais N° III, qui figure dans l'annexe E du rapport de la Commission en date du 1er mars, indique que le Gouvernement des Pays-Bas a décidé de lever les restrictions à la liberté de mouvement actuellement imposées aux dirigeants républicains et que cette mesure n'est pas subordonnée à leur participation à la conférence que les Hollandais proposent de tenir à La Haye; cependant, des déclarations antérieurement faites par les autorités néerlandaises révèlent que ces dirigeants ne sont pas libres de visiter leur propre territoire, le territoire sous contrôle républicain, ni d'entrer en contact avec leurs partisans dans ces régions. En fait, ils ne sont pas autorisés à quitter Banka et Prapat, où je présume qu'ils sont toujours retenus prisonniers, pour se rendre à Djokjakarta.

A ce point de mon intervention, je crois nécessaire de me référer aux décisions de la Conférence de New-Delhi sur l'Indonésie au cours de laquelle les représentants responsables de dix nations ont examiné cette même question. Les délibérations de la Conférence ne peuvent laisser aucun doute quant à la manière extrêmement sérieuse et compétente dont cette question a été examinée. La Conférence a consacré tous ses efforts à la recherche d'un moyen satisfaisant pour régler ce regrettable différend. Par la résolution qu'il a adoptée après la Conférence de New-Delhi, le Conseil de sécurité a marqué du sceau de son approbation les décisions prises à la Conférence. Dans ces conditions, aucun Gouvernement n'est fondé à user de faux-fuyants ni à penser que, grâce à des déclarations ambiguës, il pourra faire échec aux intentions qui ont inspiré la résolution du Conseil de sécurité; moins que tout autre, le Gouvernement néerlandais, qui, sans aucune justification, soutient que le Conseil de sécurité ne possède pas une connaissance pleine et entière de la véritable situation. Le monde y voit très clair et les autorités néerlandaises devraient se rendre parfaitement compte que leur refus de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe envers l'Organisation des Nations Unies fera l'objet d'un examen attentif et que leur tactique dilatoire sera sévèrement jugée. Si les Pays-Bas persistaient dans cette voie, ils ne feraient que voiler du plus transparent des prétextes leurs intentions de passer outre à la décision du Conseil de sécurité.

C'est cette question qui préoccupe au plus haut point mon Gouvernement. Comme il l'a prouvé par ses propres actes, lorsqu'un différend l'a opposé à l'Inde à propos de la question du Cachemire, mon Gouvernement considère qu'il est du devoir de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de subordonner leurs propres intérêts à une cause supérieure: le devoir qui leur incombe d'affirmer, dans toute la mesure du possible, le pouvoir et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Le Ministre des affaires étrangères de mon Gouvernement, dans un discours prononcé à Paris le 27 septembre 1948¹ devant l'Assemblée générale des Nations Unies, a souligné, lors de la discussion générale, combien il serait dangereux d'excuser les actions arbitraires, injustes et provocatrices d'un Gouvernement, qui pratique la politique du fait accompli.

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*, 145th plenary meeting.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie*, 145ème séance plénière.

It is most unfortunate that this Council has to deal with one serious dispute after another in such quick succession. At the same time, my Government feels that the vast majority of Member States of the United Nations would always give their fullest support to the Security Council in its decisions to prevent the adoption of aggressive and unlawful means by any Member State in the furtherance of its objects. If any further proof of this were needed, I would draw the attention of the Security Council to the message which the Chairman of the New Delhi Conference transmitted to the President of the Security Council [S/1222]. In this message, it was made abundantly clear that the nineteen nations which assembled at New Delhi gave their fullest assurances to the Security Council that they would give all possible assistance to it in enforcing its decisions in Indonesia.

The United Nations represents the only hope of the world, a world tired of warfare and destruction, of aggression by one nation against another, and the people cannot accept easily the defeat of one of the greatest experiments of humanity in ensuring the exercise of the legitimate rights and privileges of every individual in a free and peaceful manner. The people of the world, or, at any rate, of the countries of South East Asia, watch with an expectant but critical eye the decisions of this Council in the Indonesian affair. Certain events in the past have shaken the faith of these people in the effectiveness of the United Nations. My Government most earnestly hopes that the situation will not be allowed to become worse and that the Security Council will rise to the occasion and proceed to implement its resolutions of 28 January 1949. We are convinced that the time has come when this Council must strengthen the belief of all nations looking to it for the enforcement of those principles which are contained in the Charter. It is a matter of gratification to my Government that in some respects at least the Netherlands authorities recognize the futility of their action in resorting to arms in Indonesia. My Government still hopes that the good sense and statesmanlike characteristics of the Dutch leaders will overcome their narrow national outlook and that this Council will be saved from applying stringent measures against the Netherlands Government.

We do, however, look to the Security Council to deal with the present dispute in a firm manner and without any further delay, not only for the sake of saving the lives of thousands of people in Indonesia—particularly of the heroic fighters for liberty and freedom, some of whom are being tortured and mercilessly treated for saving the home and property of millions of people from destruction and loot—but also for the sake of developing a feeling of confidence in the minds of all nations in this Organization; nations who pin their faith in the United Nations and are ready to sacrifice their all for the cause of human freedom and the spirit of liberty, equality and fraternity for all.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia): After having heard the statements made here on the Indonesian situation last week, I want to bring forward two points regarding the question of

Il est très regrettable que le Conseil soit saisi de tant de graves différends, qui se succèdent avec une telle rapidité. Mon Gouvernement estime cependant que la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies appuiera de toute sa force les décisions que prendra le Conseil pour empêcher l'une quelconque des nations Membres de l'Organisation d'avoir recours à l'agression et à d'autres méthodes illégales pour atteindre ses objectifs. S'il est nécessaire d'en donner une nouvelle preuve, j'attire l'attention du Conseil de sécurité sur un message [S/1222] que le Président de la Conférence de New-Delhi a transmis au Président du Conseil de sécurité. Ce message indiquait on ne peut plus clairement que les dix-neuf nations réunies à New-Delhi donnaient au Conseil de sécurité l'assurance la plus formelle qu'elles préteraient sans réserve leur concours à la mise à exécution de ses décisions sur la question indonésienne.

L'Organisation des Nations Unies représente le seul espoir d'un monde las des guerres et des destructions, d'un monde las des agressions des nations les unes contre les autres; les peuples ne peuvent accepter facilement l'échec d'une des plus grandes expériences de l'humanité dont le but est de permettre à chaque individu d'exercer librement et pacifiquement ses droits et ses priviléges. Les peuples du monde entier, ou du moins des pays de l'Asie du Sud-Est, suivent d'un œil attentif, mais critique, les mesures prises par le Conseil à propos de l'affaire indonésienne. Certains événements du passé ont ébranlé la confiance de ces peuples dans l'action efficace de l'Organisation des Nations Unies. Mon Gouvernement espère très sincèrement que l'on ne laissera pas la situation empirer, que le Conseil de sécurité sera à la hauteur des circonstances et qu'il appliquera sa résolution du 28 janvier 1949. Nous sommes convaincus que le moment est venu où le Conseil de sécurité doit renforcer la foi de toutes les nations qui comptent sur lui pour appliquer les principes énoncés dans la Charte. Mon Gouvernement est heureux de constater que, à certains égards tout au moins, les autorités néerlandaises reconnaissent la futilité de leur recours aux armes en Indonésie. Mon Gouvernement espère toujours que le bon sens et les qualités d'hommes d'Etat des dirigeants néerlandais triompheront de leurs conceptions étroitement nationales et que le Conseil ne se verra pas contraint d'appliquer des mesures énergiques contre le Gouvernement néerlandais.

Nous comptons néanmoins sur le Conseil pour s'occuper de ce différend avec fermeté et sans délai, non seulement afin de sauver la vie de milliers de personnes en Indonésie — et en particulier celle des héroïques combattants de la liberté et de l'indépendance, dont certains sont torturés et traités sans merci pour avoir empêché la destruction et le pillage des foyers de millions de personnes — mais également afin d'accroître la confiance des nations dans l'Organisation des Nations Unies; ces nations placent leur espoir dans cette organisation, et elles sont prêtes à tout sacrifier pour la cause de l'émancipation de l'humanité et pour faire triompher le principe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

M. PALAR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Après avoir entendu les déclarations faites ici la semaine dernière au sujet de la situation en Indonésie, je voudrais mentionner

sovereignty and the suggestions of the representatives of Canada and China [417th meeting].

The matter of the transfer of sovereignty as set forth in the Netherlands proposals of 26 February [S/1270, appendix D] has obviously created so much confusion that the question of the implementation of the Security Council's resolution of 28 January has been pushed to the background. The discussions in the Security Council last week seemed to be based on the assumption that the transfer of sovereignty as envisaged in the Netherlands proposals for a round table conference is precisely the same as that desired by the Security Council, as set forth in the Council's resolution.

I believe that in my previous speech [416th meeting] I have made it sufficiently clear that this assumption, based only on a statement of the Netherlands Government, has no foundation at all.

The Dutch version of the transfer of sovereignty concerns the transfer of something which has nothing to do with sovereignty. The High Representative of the Crown, Mr. Beel, in his memorandum—included as No. III of the Commission's report of 1 March—explains that this transfer will be limited by the Netherlands Constitution, which has been amended for this purpose while the two parties were still negotiating on the question of sovereignty. This means that Indonesia will not have sovereignty because as I pointed out to this Council in my statement last Thursday [416th meeting], the terms of section 208, sub-sections 3 and 4, of the Netherlands Constitution, preclude any possibility of the United States of Indonesia being an independent country. According to these sections of the Netherlands Constitution, the Netherland-Indonesian Union will guarantee juridical warrants and a good government in Indonesia, both basic functions of sovereignty.

I can understand that even Mr. Tsiang, the representative of China, was confused by the manner in which the Netherlands has dealt with this subject. The representative of China quoted [417th meeting] the President of the Republic as saying:

"I personally find the idea of an early and unconditional transfer of full sovereignty to the United States of Indonesia, which Mr. Koets explained on 28 February and 1 March, an attractive one, [and] I believe that such a transfer of sovereignty is the only way to improve relations between the Netherlands and Indonesia . . ."

I stress the point, "which Mr. Koets explained on 28 February and 1 March". On those two days Mr. Koets explained—and I quote from the Commission's report of 7 March [S/1270/Add.1]—that "the purpose of the round table conference is the advanced transfer of sovereignty, real, complete and unconditional".

This is the kind of transfer of sovereignty which is attractive to our President.

I want to stress with the greatest possible emphasis that the letter of President Soekarno,

deux points qui ont trait à la question de souveraineté et aux propositions des représentants du Canada et de la Chine [417ème séance].

La question du transfert de souveraineté, tel qu'il est prévu dans les propositions néerlandaises du 26 février [S/1270, annexe D], a, de toute évidence, créé tellement de confusion que la question de l'application de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier a été reléguée à l'arrière-plan. Les débats qui se sont déroulés la semaine dernière au Conseil de sécurité semblent avoir eu pour point de départ la supposition que le transfert de souveraineté, tel qu'il est envisagé dans les propositions néerlandaises relatives à la conférence de la table ronde, est précisément le même que celui qui est prévu dans la résolution du Conseil de sécurité.

Je crois que dans mon précédent discours [416ème séance] j'ai montré d'une façon suffisamment claire que cette supposition, qui ne repose que sur une déclaration du Gouvernement néerlandais, est dénuée de tout fondement.

La version néerlandaise du transfert de souveraineté prévoit un transfert de quelque chose qui n'a rien à voir avec la souveraineté. M. Beel, Commissaire de la Couronne néerlandaise, explique, dans le mémorandum N° III du rapport de la Commission en date du 1er mars, que ce transfert sera limité par la Constitution néerlandaise qui a été amendée, à cette fin, à une date où les deux parties étaient encore en pourparlers au sujet de la question de souveraineté. Cela signifie que la souveraineté ne sera pas conférée à l'Indonésie, car, ainsi que je l'ai fait remarquer au Conseil dans la déclaration que j'ai faite jeudi dernier [416ème séance], les paragraphes 3 et 4 de l'article 208 de la Constitution des Pays-Bas excluent toute possibilité de faire des Etats-Unis d'Indonésie un Etat indépendant. Aux termes de ces dispositions de la Constitution néerlandaise, l'union néerlando-indonésienne se portera caution des garanties juridiques et du bon fonctionnement du Gouvernement en Indonésie; elle assumera donc deux fonctions fondamentales de la souveraineté.

Je comprends fort bien que la manière dont les Hollandais ont traité ce sujet ait pu créer une confusion, même dans l'esprit de M. Tsiang. Le représentant de la Chine a cité [417ème séance] les paroles suivantes du Président de la République:

"J'estime personnellement que l'idée d'un transfert à bref délai et sans condition de la pleine souveraineté aux Etats-Unis d'Indonésie, que M. Koets a exposée les 28 février et 1er mars, est séduisante, et je crois que ce transfert de souveraineté est le seul moyen d'améliorer les relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie . . ."

Je souligne ce membre de phrase: "que M. Koets a exposée les 28 février et 1er mars". Ces jours-là, M. Koets a déclaré — et je cite un passage du rapport de la Commission en date du 7 mars [S/1270/Add.1] — que "l'objet de la conférence de la table ronde est le transfert effectif, total et inconditionnel de souveraineté".

Tel est le transfert de souveraineté envisagé par notre Président.

Je voudrais particulièrement insister sur le fait que la lettre du Président Soekarno, mentionnée

referred to by the representative of China and used as a basis for their views by several other representatives, was based on the clarification by Mr. Koets, as I mentioned before, as to the meaning of the sovereignty which is to be transferred.

President Soekarno's agreement, in principle, with the purpose of the round table conference was based solely on the clarification of the purposes of this conference as supplied by Mr. Koets. But the Chairman of the Netherlands delegation in Indonesia has stated that Mr. Koets' clarification, as understood by President Soekarno, is not complete. Therefore, President Soekarno's statement no longer holds true since the foundation for his statement—the Koets' clarification—has been officially invalidated by the Netherlands.

What, then, is the official Netherlands clarification? That is not so easily found, but if we look at the report of the United Nations Commission for Indonesia of 1 March [S/1270] we find in a memorandum—mentioned before—to the Commission from the Crown Commissioner himself, that Mr. Beel makes it clear that the Netherlands is bound to its Constitution. This means that Indonesia will not get sovereignty, because it will not be Indonesia, but the Netherlands-Indonesian Union which will have to guarantee the basic functions of sovereignty in Indonesia.

What the Netherlands Government is aiming at is, therefore, entirely different from the aim of the Security Council, which desires the transfer of complete sovereignty to the United States of Indonesia.

Therefore, it cannot be right to base suggestions for a solution of this problem on the assumption of identity of the aims of the Netherlands Government and the Security Council.

Unfortunately, this has already happened. But it is not yet too late to correct it. Meanwhile, however, the Netherlands has already succeeded in disrupting the time-table presented in the Security Council's resolution. It has also succeeded in convincing several members of the Security Council that a round table conference, as envisaged in the Netherlands' proposals, could probably bring about the solution of the Indonesia question which is so earnestly desired.

The Netherlands proposals, which it presents as designed to accelerate the transfer of sovereignty, have in fact only brought about a delay in the implementation of the Security Council's resolution.

This delay gives the Netherlands the opportunity to continue its work of creating new States in areas which came under its control under the Renville Agreement [S/649, appendix XI]. But by the terms of that same Agreement, the unilateral creation of these States by the Netherlands is a violation of the Agreement, prejudicing the rights, claims and position of the Republic of Indonesia. Nevertheless, the Netherlands is still creating new States, the latest ones, according to information we have received, being Central Java and Riau, Siak, and Inderagiri in Sumatra.

This delay means more fighting and killing, more victims, more hatred, fewer possibilities for

par le représentant de la Chine et sur laquelle certains autres représentants ont fondé leurs arguments, se rapportait aux éclaircissements fournis par M. Koets au sujet du sens à donner au transfert de souveraineté.

L'accord donné par le Président Soekarno au principe de la conférence de la table ronde se fondait uniquement sur les explications données par M. Koets quant à l'objet de cette conférence. Cependant, le Président de la délégation néerlandaise en Indonésie a déclaré que ces explications de M. Koets n'étaient pas complètes. Par conséquent, la déclaration du Président Soekarno n'est plus valable, puisque les explications de M. Koets, sur lesquelles elle était fondée, ont été officiellement invalidées par les Hollandais.

Quelles sont donc les explications officielles néerlandaises? Il n'est pas facile de les trouver, mais, si nous consultons le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie en date du 1er mars [S/1270], nous trouvons, dans le mémorandum que j'ai déjà mentionné et qui a été adressé à cette Commission par M. Beel, Conseiller de la Couronne, des explications desquelles il ressort que les Pays-Bas sont liés par leur Constitution. Cela signifie que l'Indonésie ne sera pas souveraine, car ce n'est pas l'Indonésie, mais l'union néerlando-indonésienne qui devra assumer les fonctions fondamentales de la souveraineté en Indonésie.

Par conséquent, les buts du Gouvernement néerlandais sont entièrement différents de ceux du Conseil de sécurité, qui désire un transfert complet de souveraineté aux Etats-Unis d'Indonésie.

Les propositions faites en vue d'arriver à une solution de ce problème ne peuvent donc se fonder sur la supposition que les buts du Gouvernement néerlandais sont identiques à ceux du Conseil de sécurité.

Malheureusement, c'est ce qui déjà arrivé. Il n'est cependant pas trop tard pour modifier cette manière de voir. Mais, entre temps, les Hollandais ont déjà réussi à retarder l'application de la résolution du Conseil de sécurité. Ils ont également réussi à convaincre plusieurs membres du Conseil qu'une conférence de la table ronde, telle qu'elle est prévue dans leurs propositions, permettrait probablement de trouver à la question indonésienne la solution qui est si ardemment désirée.

Les propositions des Pays-Bas, que l'on présente comme destinées à accélérer le transfert de souveraineté, n'ont fait, en réalité, qu'entraîner un délai dans l'application de la résolution du Conseil de sécurité.

Ce délai donne aux Hollandais la possibilité de continuer à créer de nouveaux Etats dans des régions dont ils ont à assumer le contrôle aux termes de l'Accord du Renville [S/649, annexe XI]. Or, la création unilatérale de tels Etats, faite en violation des termes de ce même Accord, porte atteinte aux droits, aux titres et à la position de la République d'Indonésie. Les Hollandais n'en continuent pas moins de créer de nouveaux Etats, dont les derniers en date, selon les renseignements que nous avons reçus, sont celui de la partie centrale de Java et ceux de Riau, de Siak et d'Inderagiri à Sumatra.

Ce délai se traduit également par de nouveaux combats, plus de victimes, plus de haine et moins

bringing the parties together. The Dutch speak of this delay as necessary to avoid reprisals by the Republicans, which the Netherlands claims would result if the Republic were restored to Jogjakarta immediately. But the Dutch are using this delay for carrying out reprisals themselves against the Republicans and Republican supporters throughout Java. As I pointed out to the Security Council in my statement last week, this delay means dangerous deterioration of the situation in Indonesia. This means that our guerrillas will be strengthened in their convictions that the Indonesian question should now be fought out on the battlefield.

There is no doubt now that our guerrillas, assisted by the population, are able to exhaust the Dutch militarily. But this is being done at the cost of great loss of life and property, losses which we political leaders are trying to avoid by bringing the dispute back to the field of negotiations. However, we are giving a solemn warning to the Dutch, that if they continue with their present policy, politically and militarily, our guerrillas will solve the Indonesian question.

The Netherlands has succeeded in causing delay in the implementation of the Security Council resolution of 28 January, by putting forward a plan which, in name only, has the same aim as the Council's resolution.

The representative of Canada, in an effort to assist the parties in reaching an acceptable agreement, has come forward with a suggestion [417th meeting] which he honestly considers to offer the best method for resolving the core of the problem. I am most appreciative of this effort of the Canadian delegation. However, I feel obliged to point out that the assumptions on which the Canadian resolution appears to be based, are not valid, because they are founded on the mistaken impression that the aims of the Netherlands Government, as set forth in its proposals of 26 February [S/1270, appendix D], are identical with the aims of the Security Council and the Republic of Indonesia. This was made clear when the Chairman of the Netherlands delegation in Indonesia informed the Commission that the clarification by Mr. Koets, as understood by our leaders in Bangka, cannot be regarded as an official clarification of the Netherlands position. It is evident that the Netherlands Constitution, as amended at the same time as when we were negotiating with the Netherlands representatives on this question, does not allow the Netherlands to transfer complete and unconditional sovereignty to the United States of Indonesia.

Furthermore, if indeed the Netherlands and we ourselves were aiming at the same kind of sovereignty—and it is quite obvious that we are not—we would still not be prepared, as I explained in my previous statement to the Security Council, to negotiate with the Netherlands without the United Nations Commission for Indonesia assisting both parties with all the powers conferred upon it by the Security Council resolution of 28 January.

de possibilités de mettre les parties d'accord. Les Hollandais prétendent que ce délai est nécessaire afin d'éviter des représailles de la part des Républicains, représailles qui, prétendent-ils, ne manqueraient pas de se produire si la République était restaurée immédiatement à Djokjakarta. Toutefois, les Hollandais mettent ce délai à profit pour exercer eux-mêmes des représailles contre les républicains et les partisans de la République sur toute l'étendue de Java. Ainsi que je l'ai fait observer au Conseil de sécurité la semaine dernière, ce délai risque d'aggraver dangereusement la situation en Indonésie. En d'autres termes, nos partisans armés seront de plus en plus convaincus que la question indonésienne ne peut se régler maintenant que sur le champ de bataille.

Il est désormais certain que nos groupes de partisans, aidés de la population, sont capables d'épuiser les ressources militaires des Hollandais. Cette action entraîne néanmoins de lourdes pertes en vies humaines et en biens, pertes que nous, les dirigeants politiques, tentons d'éviter en ramenant le différend dans le cadre des négociations. Nous prévenons cependant solennellement les Pays-Bas que, s'ils maintiennent la politique qu'ils suivent actuellement dans les domaines politique et militaire, ce sont nos partisans qui régleront la question indonésienne.

Les Pays-Bas sont parvenus à retarder la mise en application de la résolution du Conseil de sécurité du 28 janvier en proposant un plan dont le but est analogue, dans ses termes seulement, à celui de la résolution du Conseil.

Dans une tentative faite en vue d'aider les parties à aboutir à un accord qu'elles puissent accepter, le représentant du Canada a soumis une proposition [417ème séance] qui, à son avis, résoudrait au mieux les principales questions en litige. Je suis reconnaissant à la délégation du Canada de son effort. Toutefois, je suis dans l'obligation de faire observer que les données sur lesquelles la résolution du Canada semble se fonder n'ont pas de valeur, car elles sont déduites de l'impression fausse que les objectifs du Gouvernement néerlandais, exposés dans la proposition qu'il a faite le 26 février [S/1270, annexe D], sont les mêmes que ceux du Conseil de sécurité et de la République d'Indonésie. La différence est devenue évidente lorsque le Président de la délégation néerlandaise en Indonésie a fait savoir à la Commission que les explications de M. Koets, ainsi qu'elles avaient été comprises par nos dirigeants à Banka, ne peuvent être considérées comme définissant officiellement la position des Pays-Bas. Il est évident que la Constitution de ce pays, qui a été amendée au moment même où nous menions des négociations avec les représentants néerlandais sur ce sujet, ne permet pas aux Pays-Bas de transférer, intégralement et sans condition, la souveraineté aux États-Unis d'Indonésie.

En outre, s'il était vrai que les Hollandais et nous pensions à la même souveraineté — et il est évident que ce n'est pas le cas — nous ne serions toujours pas disposés, je le répète, à négocier avec les Hollandais sans l'assistance de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, nantie de tous les pouvoirs que lui confère la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier.

If I understood the representative of Canada correctly, only the preliminary discussions between the parties as to the time and conditions under which the proposed conference at The Hague could be held, will be carried out under the auspices of the United Nations Commission for Indonesia, while no provision is made for the Commission to play its legitimate role in the final direct negotiations between the parties.

It is possible that I have misunderstood the representative of Canada. But if I have not misinterpreted his words, I hope that General McNaughton will understand that we cannot accept this procedure which he suggested, nor can we accept preliminary discussions aiming at a round table conference when that conference, as matters now stand according to the proposals, cannot bring about the transfer of real sovereignty.

A preliminary conference, however, as visualized by the representative of China, dealing with the implementation of paragraphs 1 and 2 of the Security Council resolution of 28 January, might be helpful in part. It could be taken as a start in the full implementation of the resolution which remains the main issue, and it would again give the initiative to the United Nations Commission for Indonesia.

However, the question of implementing the cease-fire is not a matter for negotiation. That is a direct order of the Security Council. The subject of a conference could be the facilities to be provided for the restoration of the Republic, as mentioned in the Security Council resolution. But this would not require lengthy discussions. There must be a deadline for such a preliminary conference. There must be no more time wasted. If more time is permitted to elapse, the result will be, unavoidably, that the Indonesian question will be solved on the battlefield, unless the Security Council applies sanctions to the party which from the beginning of the second military action has continuously defied the Security Council.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : Several of our colleagues have already expressed the feeling that we should not give up hope, and I too feel that we should not give up hope that an agreement will soon be reached between the interested parties in connexion with the question of Indonesia. I must confess that we do not have too many reasons to hope that such agreement will shortly be reached, but, I repeat, there are possibilities of reaching agreement, and there is the hope of doing this very soon.

There are, I feel, some people in the Netherlands who are sincerely trying to move with the times and to adapt themselves to the requirements of the new world in which we are supposed to live, and to the United Nations Charter under which we are supposed to work. However, I am not sure that those people in the Netherlands are strong enough to make their own ideas and conceptions prevail. I feel with regret that there are other elements trying in vain to stop the clock and to move against time; to hold stubbornly to an hour that has already passed, to a colonial system that does not belong any more. I hope

Si j'ai bien compris, le représentant du Canada propose que seules soient placées sous les auspices de la Commission des Nations Unies les discussions préliminaires qui auront lieu entre les parties en vue de déterminer à quelle date et dans quelles conditions se réunira la conférence que l'on propose de tenir à La Haye; au contraire, il n'est pas prévu que la Commission jouera le rôle qui lui revient légitimement dans les négociations directes et définitives entre les parties.

Il est possible que j'aie mal compris le représentant du Canada. Toutefois, si mon interprétation est correcte, j'espère qu'il comprendra que nous ne saurions accepter la procédure qu'il propose et que nous ne saurions pas davantage accepter de prendre part à des discussions préliminaires qui mèneraient à une conférence de la table ronde, lorsque nous savons que cette conférence, sous la forme envisagée dans les propositions, ne sera pas à même d'aboutir au transfert de la souveraineté effective.

Toutefois, une conférence préliminaire, telle que la conçoit le représentant de la Chine, qui examinerait la question de la mise en vigueur des paragraphes premier et 2 de la résolution du Conseil du 28 janvier, pourrait être utile. Elle pourrait être considérée comme le premier pas vers la mise en application intégrale de la résolution, ce qui reste la question principale, et elle rendrait l'initiative à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie.

Cependant, la question de l'exécution de l'ordre de cesser le feu n'est pas un problème qui puisse faire l'objet de négociations. C'est un ordre direct du Conseil de sécurité. L'objet de la conférence pourrait être d'examiner les facilités à accorder en vue de la restauration de la République, ainsi qu'il est mentionné dans la résolution du Conseil, mais cela n'exigerait pas de discussions prolongées. La durée d'une telle conférence doit être limitée. Il ne faut pas perdre davantage de temps. Si l'on attend encore, il en résultera inévitablement que la question sera réglée sur le champ de bataille, à moins que le Conseil de sécurité n'applique des sanctions à la partie qui, dès la seconde période d'hostilités, n'a pas cessé de porter un défi au Conseil.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : Plusieurs membres du Conseil ont déjà déclaré qu'il ne fallait pas abandonner tout espoir, et je pense aussi qu'il ne faut pas désespérer de voir un accord se conclure bientôt entre les parties intéressées. Je dois reconnaître que nous n'avons pas beaucoup de raisons de croire que cet accord sera conclu à brève échéance, mais, je le répète, il y a des possibilités, et on peut encore espérer qu'on parviendra sous peu à un arrangement.

Je crois qu'il existe aux Pays-Bas des gens qui s'efforcent sincèrement de vivre avec leur temps et de s'adapter aux exigences du monde nouveau, dans lequel nous sommes censés vivre, ainsi qu'aux dispositions de la Charte des Nations Unies auxquelles sommes censés nous conformer dans notre travail. Je ne suis pas convaincu, néanmoins, que ces personnes soient assez puissantes pour imposer leurs idées et leurs conceptions. J'ai l'impression, et je le déplore, qu'il y a d'autres éléments qui tentent en vain de revenir au passé ou d'en rester à un moment qui déjà n'est plus, à un régime colonial qui a cessé de convenir.

that the preponderance of this tendency will not continue for long in the Netherlands, or elsewhere. It is a tendency which is stopping the wheel of progress and causing a great deal of agony and suffering.

I should like to recall that Egypt not only supported and voted for the Security Council resolution of 28 January, but fully and officially participated in the New Delhi Conference on Indonesia at which, as the representative of the Philippines so eloquently expressed it the other day [416th meeting], convictions and feelings went above and beyond the restrained and measured terms of the resolution adopted at that Conference.

I should like also to recall that the Security Council has been dealing with the Indonesian question for quite a long time. If I remember correctly, the Security Council has been seized of the question since July 1947. This is a long time, indeed, during which to allow the killing of thousands, and the deepening misery of millions, to continue.

The latest resolution adopted by the Security Council in regard to the Indonesian question is the one of 28 January 1949. Weeks have since passed—weeks already growing into months. What has been done, or rather, what has not been done? The political leaders of Indonesia are not free, and the Security Council recommended that they were to be freed immediately. No serious step has been taken towards the restoration of the Republic of Indonesia. Instead of implementing the Security Council resolution, we see some—shall we call it, movement, or, shall we call it, manoeuvring—by the Netherlands Government in a direction and in a way which some people, I might even say most people, consider to be an attempt at "dodging" the implementation of the Security Council resolution and at by-passing the Security Council and the United Nations—an attempt to gain time, to have more scope for arranging things, perhaps for creating more puppets and more puppet governments in and around the territory of Indonesia. If this goes on, we might coin another term: to gain more scope for "puppeteering".

I hope that I am quite mistaken in having such a suspicion or in entertaining such a doubt as to the intentions of some people in the Netherlands. I would be very glad indeed if I am proved wrong. However, in the meantime I do entertain the suspicion that more scope is being sought for still more "puppeteering" in and around the territory of Indonesia.

We are told to be still more patient. Well, I think that we have been patient. We are patient. But we have duties and responsibilities. If we are to discharge those duties and assume those responsibilities, there is at least a certain minimum which we should do, not tomorrow or the day after, but immediately.

I have already called the attention of the Security Council to the deepening misery of millions in a very important area of the world. How can we wait while this continues? What are we waiting for? A round table conference? All right, let us hope it will succeed. But I doubt whether the manner in which it is being suggested by the Netherlands Government will be

J'espère que cette tendance prépondérante ne persistera pas longtemps aux Pays-Bas, ni ailleurs. C'est cette tendance qui freine le progrès et cause beaucoup d'angoisse et de souffrance.

Je tiens à rappeler que l'Egypte, non seulement a voté pour la résolution du Conseil, mais a participé officiellement, et sans réserve, à la Conférence de New-Delhi sur l'Indonésie où les convictions et les sentiments se sont exprimés sous une forme qui allait au delà des termes modérés et contenus de la résolution adoptée par cette même Conférence, ainsi que le représentant des Philippines l'a dit si éloquemment l'autre jour [416ème séance].

J'aimerais également rappeler que le Conseil s'occupe de la question indonésienne depuis fort longtemps déjà. Si je me souviens bien, il a été saisi de la question dès le mois de juillet 1947. C'est une période bien longue, en vérité, si on sait qu'on a laissé se prolonger des combats sanglants et grandir la détresse de millions de personnes.

La dernière résolution adoptée par le Conseil au sujet de cette question date du 28 janvier 1949. Des semaines ont passé depuis, des semaines qui vont devenir des mois. Qu'a-t-on fait, ou plutôt qu'a-t-on négligé de faire? Les dirigeants politiques indonésiens ne sont pas libres et le Conseil de sécurité a recommandé qu'ils soient immédiatement remis en liberté. Aucune mesure sérieuse n'a été prise en vue de la restauration de la République d'Indonésie. Au lieu de voir cette résolution du Conseil mise en œuvre, nous constatons certains actes — ou, dirons-nous, certaines manœuvres — du Gouvernement des Pays-Bas qui visent à éluder la mise en application de la résolution du Conseil et à passer outre aux décisions du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que certaines personnes, je dirai même la majorité des gens, le pensent; les Pays-Bas veulent ainsi gagner du temps, avoir plus de latitude pour arranger les choses à leur façon, pour créer peut-être de nouveaux Etats fantoches à l'intérieur et autour du territoire indonésien. Si cette situation persiste, nous pourrions aussi bien créer un mot qui la définit, à savoir: la "fantochisation" du pays.

J'espère ne tromper en entretenant ces soupçons ou ces doutes quant aux intentions de certaines personnes aux Pays-Bas. Je serais très heureux, en fait, d'être détrôné. Toutefois, je soupçonne encore pour le moment que les Pays-Bas veulent gagner du temps afin de créer d'autres Etats fantoches sur le territoire indonésien ou autour de ce territoire.

On nous dit de patienter encore. C'est bon, je crois que nous avons été patients, que nous le sommes. Nous avons cependant une tâche et des responsabilités. Si notre intention est de nous acquitter de cette tâche et d'assumer ces responsabilités, nous avons un minimum à faire, non pas demain ou après-demain, mais immédiatement.

J'ai déjà appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la détresse croissante de millions d'êtres qui habitent une zone très importante du monde. Comment pouvons-nous attendre dans ces conditions, et qu'attendons-nous? On nous propose une conférence de la table ronde. Fort bien! Espérons qu'elle réussira. Je doute néanmoins que la manière dont le Gouvernement des Pays-Bas

conducive to a really free and constructive conference. Who will represent the people of Indonesia? Their leaders? Where are they? Will they represent a government at the same time? Will they have a government at the same time, or will they go to the conference right from—I will not call it right from gaol, if there is objection to that—but from something very much similar to gaol, directly into the conference, without having any possibility of getting in touch with the very people whom they are supposed to represent?

We have no Government of the Republic of Indonesia. We have no free leaders of the Republic of Indonesia. We do not see any link between those leaders and their own people. How then, can they go to a conference before the restoration of the Republic and before creating an atmosphere free from restraint, and how can the leaders of the Republic get in touch with their own people? How can we seriously speak of a conference without that, at least, as a preliminary step?

Another way in which we have been told to be patient and also to be wise was expressed here in the very learned and very important statement made at our previous [417th] meeting by the representative of Belgium. I consider a good part of that statement to be a valuable contribution to the work of the Security Council and the United Nations. At the same time, I cannot help taking exception to several things that were contained in it. I shall limit myself, from among those things to which I will refer, or to only two. The first, with our colleague's permission, I might call the legal aspect, and the other, the matter of previous experience. The representative of Belgium spoke of them in his statement in the reverse order I have mentioned them. Again, with his permission, I would like to speak first of the legal aspects. The representative of Belgium said:

"That is the experience which the Council has had from the Palestine question. I recall that precedent certainly not for the sake of criticizing the patience, or rather, the forbearance which the Security Council has shown in that question. At that time, Belgium had a seat on the Council. From the very beginning it never ceased to recommend prudence, and I mentioned that example only in order to advise the Council to use it as a guide in the present case."

I shall come back to "... guided by it." At a later stage, the representative of Belgium said:

"According to some people, it would seem that, after the adoption of the last resolution of the Council, the Netherlands refused to comply with an injunction directing them to free the peoples of Indonesia. However, such an injunction does not exist and cannot exist for two reasons . . ."

He then gave us the two reasons, showing some cases in which international peace was most seriously and gravely disrupted and could be lost sight of between one argument and another and without the United Nations ever even grappling

l'envisage en fasse une conférence vraiment libre et constructive. Qui va représenter le peuple indonésien? Ses dirigeants? Où sont-ils? Représenteront-ils en même temps un Gouvernement? Auront-ils un Gouvernement à ce moment où se rendront-ils à la conférence au sortir — je ne dirai pas de prison, pour éviter toute objection — mais de quelque chose qui lui ressemble beaucoup; se rendront-ils donc tout droit à cette conférence sans avoir aucune chance de prendre contact avec le peuple même qu'ils sont censés représenter?

A l'heure actuelle, la République d'Indonésie n'a pas de Gouvernement; ses dirigeants ne sont pas en liberté; il n'existe aucun lien entre ces dirigeants et le peuple. Comment, je vous le demande, peuvent-ils participer à une conférence avant que la République n'ait été rétablie et qu'une atmosphère d'une entière liberté n'ait été créée; comment les dirigeants de la République peuvent-ils entrer en relations avec le peuple qu'ils représentent; comment peut-on sérieusement envisager de réunir une conférence avant que ces conditions préalables n'aient été au moins remplies?

L'appel à notre patience et à notre sagesse a pris une autre forme dans la déclaration fort érudite et fort importante faite, au cours de notre dernière séance [417ème], par le représentant de la Belgique. Tout en estimant qu'une grande partie de cette déclaration constitue une contribution précieuse à l'œuvre du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, je ne puis néanmoins m'abstenir d'élever des objections à l'encontre de certains arguments qui s'y trouvent invoqués. Parmi les nombreux arguments auxquels je songe, je n'en examinerai que deux. Je pourrais appeler le premier, avec la permission de notre collègue, l'argument juridique. Le second, c'est l'argument selon lequel nous devrions nous inspirer de l'expérience acquise. Le représentant de la Belgique a exposé sa thèse dans l'ordre inverse. Je vais lui demander l'autorisation d'examiner en premier lieu, l'argument juridique. Le représentant de la Belgique a déclaré ce qui suit:

"Voilà l'expérience que le Conseil a faite dans l'affaire de Palestine. Si je rappelle ce précédent, ce n'est certainement pas pour critiquer la patience, ou plutôt la mansuétude, dont le Conseil de sécurité fit preuve dans cette affaire. La Belgique siégeait à cette époque au Conseil. Dès le début, elle ne cessa de recommander la prudence et je n'ai fait état de cet exemple que pour conseiller au Conseil de s'en inspirer dans le cas présent."

Je reviendrais plus tard à l'expression "pour engager le Conseil à s'en inspirer dans le cas présent". Plus loin, le représentant de la Belgique a déclaré:

"Il semblerait d'après certains que les Pays-Bas se soient refusés, à la suite de la dernière résolution du Conseil, à se soumettre à une injonction prescrivant de libérer les peuples de l'Indonésie. Or, semblable injonction n'existe pas. Elle ne saurait exister et, cela, pour deux raisons. . ."

Il nous a donné ensuite les deux raisons, évoquant justement des cas dans lesquels la paix internationale était gravement compromise et risquait de disparaître dans un dédale d'arguments sans que l'Organisation des Nations Unies ait eu

with the problem at all. It could be lost sight of between the concrete agreements presented here in such articles of the Charter as Articles 41 and 42, on the one hand, and Article 39 on the other, and amid them all, the responsibilities of the Security Council in maintaining international peace would be just dimmed to the point of not being seen at all.

When the representative of Belgium says that there could be no such injunction to tell the Netherlands to emancipate the people of Indonesia, I have two ways of approaching this point. One way is to recall that under the Charter, we still have the principle of self-determination. The other way is to remind ourselves that the Republic of Indonesia is not being created and could not have been created by this Security Council or any other organ of the United Nations. It has been and it is there, and it has been recognized by the Netherlands inside and outside the United Nations.

In other instances, the Egyptian delegation has firmly maintained the view that the United Nations is not competent, has no authority to ordain the existence of States, to partition States, or to do such things in international life, but when we now tell one country not to kill thousands of people and throw millions of people of another country into misery, this is not ordaining the existence of a State; this is not creating a new State. The Republic of Indonesia, I repeat, has been and still is there, whether some reactionaries like it or not. And by reactionaries, I mean those—I hope, decreasing—numbers in colonial countries who are still clinging to an irredeemable past and who want to draw us into it and stop time from moving.

I now come to the second point in the statement of the representative of Belgium. Although this point has been dealt with in a full page, I hope the members of the Security Council will be patient enough to allow me to read it, because it is very important indeed. It appears in the record of our last meeting, as follows:

"... I should like to refer today to a more recent example taken from the Palestine question. After the Acting Mediator had reported serious breaches of the truce in the Negeb, the Security Council on 4 November last adopted a resolution [S/1070] under the terms of which the parties were called upon to withdraw their forces behind provisional lines which the Acting Mediator was to determine.

"On 7 December [S/1112] and again on 23 December, the Acting Mediator informed the Council and its Commission of the refusal of Israel to comply with the resolution of 4 November. His last report in that connexion bears the date of 25 December 1948 [S/1152]. At that time, almost two months had passed since the adoption of the Council's resolution. The Acting Mediator mentioned *inter alia*—and I quote verbatim extracts from his report—his 'inability to supervise effectively the truce in the Negeb, since United Nations observers are being refused access to

la possibilité de traiter le fond de la question; elle risquait également de disparaître au milieu de discussions sur les dispositions concrètes des Articles de la Charte, tels que les Articles 41 et 42, d'une part, et l'Article 39, d'autre part; dans tout ce débat, la responsabilité qui incombe au Conseil, à savoir, le maintien de la paix internationale, s'obscurcissait au point de ne plus être visible.

J'ai deux observations à faire au sujet de l'assertion du représentant de la Belgique selon laquelle il ne saurait être question d'enjoindre aux Pays-Bas de libérer le peuple indonésien. En premier lieu, je rappellerai qu'il y a, dans la Charte, un principe nettement établi, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En second lieu, il faut nous souvenir que le Conseil de sécurité ni aucun autre organe de l'Organisation des Nations Unies n'est en train de créer, ni n'aurait pu créer la République d'Indonésie. Cette dernière a existé, et elle existe de fait; elle a été en outre reconnue par les Pays-Bas devant l'Organisation des Nations Unies et en dehors d'elle.

En d'autres occasions, la délégations de l'Egypte a fermement soutenu la thèse selon laquelle l'Organisation des Nations Unies n'est pas compétente et n'a aucune autorité pour décider du sort des Etats, pour prononcer le partage des Etats ou pour s'immiscer de pareille façon, dans la vie internationale. Mais, lorsque nous enjoignons à un Etat de cesser de massacrer des milliers de gens et de plonger des millions d'autres dans la misère, il n'est pas question de décider de l'existence d'un Etat; il ne s'agit pas de créer un nouvel Etat; la République d'Indonésie, je le répète, a existé et existe de fait, que cela plaise ou non à certains réactionnaires. Par réactionnaires, j'entends ces groupes — dont le nombre décroît, je l'espère — qui, chez les Puissances coloniales, continuent de s'accrocher à un passé à jamais disparu, en s'efforçant de le ressusciter et d'arrêter la marche du temps.

J'en viens maintenant au second argument invoqué par le représentant de la Belgique dans sa déclaration. Bien que cet argument fasse l'objet d'un exposé d'une page entière, les membres du Conseil de sécurité auront, je l'espère, la patience de me permettre d'en donner lecture, parce qu'il est très important. Le passage en question se trouve dans le compte rendu de notre dernière séance et se lit comme suit:

"... Je voudrais me référer aujourd'hui à un exemple plus récent emprunté à l'affaire de Palestine. Le Médiateur par intérim ayant fait rapport sur de graves violations de la trêve dans le Negeb, le Conseil de sécurité avait adopté, le 4 novembre dernier, une résolution aux termes de laquelle les parties étaient invitées à retirer leurs forces derrière des lignes provisoires que le Médiateur était chargé de tracer.

"Successivement, les 7 et 23 décembre, le Médiateur par intérim signala au Conseil et à sa Commission le refus d'Israël de se conformer à la résolution du 4 novembre. Son dernier rapport dans ce sens porte la date du 25 décembre 1948. A ce moment, près de deux mois s'étaient écoulés depuis l'adoption de la résolution du Conseil. Le Médiateur par intérim constatait notamment — et je le cite textuellement par extraits — qu'il n'était "en mesure de contrôler effectivement l'application de la trêve dans le Negeb, étant donné que les Israéliens refusent l'accès de cette région aux

the area on the Israeli side'; that the Government of Israel felt 'bound to reserve its freedom of action'; and that, in his opinion, 'the intransigent attitude assumed by Israeli authorities . . . is a major factor in preventing progress toward implementation of the resolution of the Security Council of 16 November'.

"That is the end of the quotation.

"In view of this repeated refusal to comply with its resolution of 4 November, the Security Council adopted a new resolution [S/1169] on 29 December which requested the Governments concerned to implement without further delay the resolution of 4 November and the instructions issued by the Acting Mediator in accordance with that resolution. Although that resolution merely renewed a frequently repeated request, and although it has purposely been drafted in a spirit of extreme moderation, the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America did not feel that they could give it their approval.

"But what did the Acting Mediator do? He did not consider that the attitude of Israel was sufficient reason to break off his attempts at conciliation. On the contrary, for nearly two months more he continued untiringly his efforts at conciliation and thus, on 23 February last, without the Israeli troops ever having carried out the withdrawal called for in the Council's resolution,"—I repeat: "without the Israeli troops ever having carried out the withdrawal called for in the Council's resolution"—"an armistice was finally concluded between Egypt and Israel, an armistice in which the promise of a final return to peace can be seen."

I am not trying to open wide here the question of Palestine: not only would that be a digression, but it would not be an act of good faith in so far as the conduct of our work is concerned. I shall not attempt to open up the Palestine question while we are discussing another problem. However, I cannot but be aware that, when we deal with the various problems that come before us, we are not dealing merely with particular problems. We are at the same time creating precedents and creating jurisprudence; we are setting the style and pace of the Security Council's work and the way in which international problems should be handled under the Charter. This is a very great responsibility, and I do not think that anyone seated at this table would suggest that we take it lightly.

Therefore, I cannot but have very serious misgivings when I hear so learned and distinguished a colleague as the representative of Belgium tell us—in all good faith, I am sure—to take the Security Council's action in connexion with Palestine as a good example and to follow it. I said "the Security Council's action", but that is a euphemism; I should have spoken of "the Security Council's inaction". We see clearly, from the very statement of the representative of Belgium, that in the end the Acting Mediator threw up his hands in despair in so far as any action by the Security Council was concerned; he had his instructions, and he carried on.

observateurs des Nations Unies . . ." et que le Gouvernement d'Israël croyait "devoir réservé sa liberté d'action et que, à son avis, "l'attitude intransigeante prise par les autorités d'Israël . . . constitue un facteur très important qui s'oppose à ce qu'on puisse parvenir à mettre en application la résolution adoptée le 16 novembre par le Conseil".

C'est ainsi que se termine ma citation.

"En présence de ce refus répété de se conformer à sa résolution du 4 novembre, le Conseil de sécurité adopta, le 29 décembre 1948 [S/1169], une nouvelle résolution qui invitait les Gouvernements intéressés à donner effet sans plus attendre à la résolution du 4 novembre et aux instructions données par le Médiateur par intérim conformément à cette résolution. Bien que cette résolution ne fit que renouveler une invitation maintes fois déjà formulée et qu'elle eût à dessein été conçue dans un esprit d'extrême modération, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique ne crurent pas pouvoir lui donner leur approbation.

"Mais que fit de son côté le Médiateur par intérim? Le Médiateur par intérim ne considéra pas que l'attitude d'Israël fût un motif suffisant pour interrompre ses efforts de conciliation. Au contraire, il poursuivit inlassablement ses efforts de conciliation pendant près de deux mois encore et c'est ainsi que, le 23 février dernier, sans que les forces d'Israël eussent jamais effectué le repli que leur prescrivait la résolution du Conseil — je répète: sans que les forces d'Israël eussent jamais effectué le repli que leur prescrivait la résolution du Conseil — un armistice fut finalement conclu entre l'Egypte et Israël, armistice dans lequel on peut voir la promesse d'un retour définitif à la paix."

Je ne cherche pas à rouvrir le débat sur la question palestinienne, car cela constituerait, non seulement une digression, mais un acte de mauvaise foi dans la conduite de nos travaux. Je ne propose donc pas d'en revenir à la question palestinienne au moment où nous discutons d'une autre affaire. Ceci dit, je ne puis néanmoins ignorer le fait que les diverses questions que nous examinons ne constituent pas des questions isolées, des cas d'espèce. Toutes les fois que nous prenons une décision, nous créons des précédents, nous créons une jurisprudence, nous définissons la manière dont le Conseil doit aborder ses travaux, la marche qu'il doit suivre et la manière dont les problèmes internationaux doivent être résolus conformément à la Charte. C'est là une très grave responsabilité que nul, autour de cette table — je le crois fermement — n'aurait l'idée de prendre à la légère.

Il m'est donc impossible de ne pas éprouver des inquiétudes sérieuses lorsqu'un représentant aussi érudit et aussi éminent que celui de la Belgique nous propose — en toute bonne foi, j'en suis convaincu — de prendre pour exemple l'action qu'a exercée le Conseil de sécurité dans le règlement de la question palestinienne. Je dis "l'action du Conseil de sécurité". C'est là un euphémisme. J'aurais dû dire: "l'inaction du Conseil de sécurité". Il est évident, de l'avis même du représentant de la Belgique, que le Médiateur par intérim a fini par renoncer à tout espoir en ce qui concerne une action quelconque de la part du Conseil de sécurité. Il avait des instructions, et il les a suivies.

Someone may say to me: "Well, but you have signed an armistice." Indeed, we have signed an armistice; that was the only thing left for us to do. Did the Council offer us anything better which we then refused? Did the Council give us or the Charter better support?

On several occasions, I have called the attention of the Security Council to the fact that its failure fully to assume its responsibilities under the Charter in such cases—I am not speaking now of any single case—would mark a failure to keep faith with the ideals of the United Nations. We have to remain faithful to the principles under which we are working. We cannot say that the Security Council should follow what was done in connexion with Palestine: that would be very far from a compliment to the Security Council.

In this morning's newspapers, we were struck with a headline which we had seen, with some variation, in a United Nations document. This is not exactly a digression, but yet another fact which, although not a very important one, is related to what we are discussing now. A few weeks ago a Zionist representative searched for a new name for himself. Now of all the names in this wide world, he selected one of a place right on the Gulf of Aqaba, on the Red Sea. I do not want to be personal, but this is symptomatic of something else; something more serious and much bigger than the mere selection of a name. Any-one can choose any name he wishes, but if a man selects a name such as "Boston" or "Chicago" and then, a few weeks later, he is seen actually marching on Boston or Chicago, that becomes a very different matter indeed and assumes greater proportions.

What do we see in this morning's newspapers? We read, "Transjordan troops forced from Aqaba strip in Israel", and "Arab withdrawal from key Elath area and from North Negeb revealed in Tel Aviv—Bunche holds cease-fire broken". We also find something similar to that in United Nations document S/1286, which was distributed this afternoon. If we listen to the advice from some quarters, of course, we must be patient. As long as the strong side or the alert side grabs something, we should merely put our signature to it and legalize it. Why should we bother? We can then hail the great success of the Security Council of the United Nations in handling the matter. If that is an edifying picture of the work of the United Nations, I do not understand it, and if it is an example to be followed, I certainly do not understand it.

All of us, including, I am sure, the Government of the Netherlands, want peace in Indonesia and elsewhere, but peace has certain indispensable ingredients. I do not see a sufficient number of those ingredients present now in connexion with

On nous rétorquera: "Mais vous avez signé l'armistice." En effet, nous l'avons signé, car c'était la dernière ressource qui nous fut offerte. Le Conseil nous a-t-il présenté une meilleure solution et l'avons-nous refusée? Le Conseil nous a-t-il appuyés? A-t-il respecté les dispositions de la Charte?

J'ai attiré, à plusieurs reprises, l'attention du Conseil de sécurité, sur le fait que, s'il n'assumait pas la pleine et entière responsabilité qui lui incombe aux termes de la Charte dans la solution de cas de ce genre — je ne songe pas à un cas particulier — il manquerait à la fidélité qu'il doit aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons rester fidèles aux principes qui nous guident. Nous ne pouvons pas inviter le Conseil de sécurité à agir comme dans l'affaire palestinienne. Ce ne serait point faire un compliment au Conseil de sécurité, bien loin de là.

Ce matin, à la lecture des journaux, j'ai été frappé par le titre d'une information, que j'avais lue, sous une forme un peu différente, dans un document de l'Organisation des Nations Unies. Ne croyez pas que je fasse ici à proprement parler une digression; je signale simplement un fait qui, s'il n'est pas très important, a cependant quelque rapport avec la question que nous examinons en ce moment. Il y a quelques semaines, un représentant sioniste cherchait un nouveau nom. Or, de tous les noms qui existent dans ce vaste monde, il choisit celui d'un endroit situé exactement sur le golfe d'Akaba, dans la mer rouge. Je ne désire pas faire de remarques désobligeantes à l'égard de qui que ce soit, mais j'estime que ce fait est symptomatique; c'est l'indice de quelque chose de plus grave et de plus important que le simple choix d'un nom. Chacun a le droit de choisir le nom qui lui plaît, mais s'il décide de s'appeler "Boston" ou "Chicago" et que, quelques semaines plus tard, on le voit effectivement marcher vers Boston ou Chicago, le problème change tout à fait d'aspect et l'affaire devient beaucoup plus sérieuse.

Que lisons-nous dans les journaux de ce matin? "Les troupes transjordaniennes sont forcées à quitter la bande de terre d'Akaba, en Israël", et: "On révèle à Tel-Aviv que les Arabes se retirent de la région de Key Elath et de la partie septentrionale du Negeb — Bunche estime que l'ordre de cesser le feu a été enfreint". Nous trouvons quelque chose de semblable dans le document de l'Organisation des Nations Unies [S/1286] qui a été distribué cet après-midi. Si nous écoutons les conseils qui nous viennent de certains côtés, naturellement nous devons être patients. Aussi longtemps que la partie la plus forte ou la plus habile s'empare de quelque chose, nous devrions simplement souscrire au fait accompli et lui donner notre sanction. Pourquoi nous tracasser? Nous pouvons alors applaudir au grand succès remporté par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans la manière de traiter cette affaire. Si c'est là un tableau édifiant des travaux de l'Organisation des Nations Unies, si c'est un exemple à suivre, je n'y comprends absolument rien.

Nous désirons tous — y compris, j'en suis sûr, le Gouvernement des Pays-Bas — que la paix règne en Indonésie et ailleurs, mais la paix implique certaines conditions indispensables. Je ne crois pas que, en ce qui concerne l'Indonésie, ces con-

the question of Indonesia. I hope that I shall see more of them soon.

I am in agreement in principle, although not necessarily in detail, with the idea of a preliminary conference in connexion with Indonesia, but I must point out two matters which are of great importance in the view of my delegation. The first is that the Security Council's resolution of 28 January still stands. The second is that the deliberations of the so-called round table or preliminary conference—call it what you will—should be designed not to find out whether or not the Republic of Indonesia should be restored, but in order to discover the best and most rapid means of effecting that restoration. In the meantime, I should like to submit that the Security Council should express, through its President, its concern at the failure of the Netherlands Government so far to implement the resolution of 28 January 1949.

Sir Benegal Rama RAU (India) : In expressing my general agreement with the views expressed by Mr. Palar, I wish only to emphasize one point which requires some clarification. With the President's permission, I shall read a section from the resolution of the Security Council [S/1234].

Paragraph 2 calls upon ". . . the Government of the Netherlands to release immediately and unconditionally all political prisoners arrested by them . . ."

The paragraph goes on to say, ". . . to facilitate the immediate return of the officials of the Government of the Republic of Indonesia to Djokjakarta in order that they may discharge their responsibilities under paragraph 1 above . . ."

The responsibilities under paragraph 1 are stated in the following terms:

"*Calls upon* the Government of the Netherlands to insure the immediate discontinuance of all military operations, calls upon the Government of the Republic . . ."

This assumes the re-establishment of the Indonesian Republic at Djokjakarta. That is the point that I wish to emphasize.

Actually it is only an established government that can issue a cease-fire order if that order is to be effective.

Finally, paragraph 3 recommends—the first two paragraphs are orders—that:

". . . in the interest of carrying out the expressed objectives and desires of both parties to establish a federal, independent, and sovereign United States of Indonesia at the earliest possible date, negotiations be undertaken as soon as possible by representatives of the Government of the Netherlands and representatives of the Republic of Indonesia . . . on the basis of the principles set forth in the Linggadjati and Renville Agreements . . ."

In other words, if there is to be a preliminary conference for the establishment of the Republic at Djokjakarta, that can be held now with the leaders of the Republic, but any subsequent development, any subsequent negotiations, should be with the representatives of the re-established

ditions soient suffisamment remplies. J'espère qu'elles le seront bientôt davantage.

Je me rallie dans l'ensemble, mais pas nécessairement dans les détails, à l'idée d'une conférence préliminaire au sujet de l'Indonésie, et je dois attirer l'attention du Conseil sur deux points qui, de l'avis de ma délégation, ont une très grande importance. Le premier est que la résolution adoptée par le Conseil le 28 janvier est toujours en vigueur. Le deuxième est que les travaux de la conférence dite de la table ronde ou préliminaire — appelez-la comme vous voudrez — doivent être destinés, non pas à savoir si la République d'Indonésie doit être restaurée, mais à découvrir les moyens les plus efficaces et les plus rapides pour la restauration de cette République. Je propose, entre temps, que, par l'intermédiaire de son Président, le Conseil de sécurité exprime le souci qu'il éprouve en constatant que le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas, jusqu'à présent, mis en application la résolution du 28 janvier 1949.

Sir Benegal Rama RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*) : J'approuve, d'une manière générale, les vues exprimées par M. Palar, mais je désire revenir sur un point qui exige quelques éclaircissements. Avec la permission du Président, je donnerai lecture d'une partie de la résolution du Conseil de sécurité [S/1234].

Le paragraphe 2 invite: ". . . le Gouvernement des Pays-Bas à remettre, immédiatement et sans condition, en liberté tous les prisonniers politiques arrêtés par lui . . ."

Ce paragraphe continue dans ces termes: ". . . à faciliter le retour immédiat à Djokjakarta des fonctionnaires du Gouvernement de la République d'Indonésie, de manière qu'ils puissent s'acquitter des tâches qui leur sont imparties conformément au paragraphe premier ci-dessus . . ."

Les responsabilités prévues au paragraphe premier sont énoncées comme suit:

"*Invite* le Gouvernement des Pays-Bas à faire cesser immédiatement toutes opérations militaires, invite le Gouvernement de la République . . ."

Ces dispositions supposent le rétablissement de la République d'Indonésie à Djokjakarta. C'est sur ce point que je veux insister.

Seul, en fait, un gouvernement établi peut donner l'ordre de cesser le feu, si l'on veut que cet ordre soit respecté.

Enfin, le paragraphe 3 recommande — les deux premiers paragraphes étaient des ordres:

". . . afin d'atteindre les objectifs reconnus et réaliser les souhaits exprimés par les deux parties, à savoir, la constitution, dans le plus bref délai possible, des Etats-Unis fédéraux, indépendants et souverains d'Indonésie, que les représentants du Gouvernement des Pays-Bas et ceux de la République indonésienne ouvrent, dès qu'ils le pourront, des négociations . . . en s'inspirant des principes énoncés dans les Accords de Linggadjati et du Renville . . ."

En d'autres termes, s'il doit y avoir une conférence préliminaire en vue de l'établissement de la République à Djokjakarta, elle peut avoir lieu maintenant avec la participation des dirigeants républicains, mais toutes négociations ultérieures devront être engagées avec les représentants de la

Republic of Indonesia. This is a very important point because the representative of Canada made it clear that it was not his intention to go beyond the terms of the Security Council's resolution.

If this conference is to discuss the further stages in the negotiations and the procedure for these negotiations, it would be in contravention of this resolution unless the Republican leaders attend these negotiations as representatives of the re-established Government in Jogjakarta. That is the point which I wish to make very clear. And if this conference is to be held, I should think it would be only for the establishment of the Government in Jogjakarta and for settling the necessary administrative arrangements which are essential for the functioning of the Government in Jogjakarta. If it goes beyond that, then it should be a new conference with the Republican leaders appearing there as representatives of the re-established Government of Indonesia.

There is another point which I wish to emphasize. We have modified our resolutions three times, and three times the resolutions have not been carried out. I think there should now be a time-limit, as suggested by Mr. Palar, for the re-establishment of the Government at Jogjakarta; otherwise these negotiations will go on indefinitely. This is the first essential preliminary for any negotiations for a peaceful settlement.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : The situation in Indonesia and the official documents made available to the Security Council show that the Netherlands Government has not so far carried out the principle requirements of the Security Council resolution of 28 January 1949 [S/1234], which called for the immediate discontinuance of all military operations and unconditional release of all political prisoners arrested in the Republic of Indonesia by the Netherlands Government.

The members of the Security Council, as well as many of the representatives of other countries attending this meeting, are fully aware of the circumstances in which the text of the above-mentioned resolution was drafted and adopted. As is known, in the case of Indonesia, the Security Council failed from the very start to fulfil its obligation to maintain international peace, which is one of the reasons why Netherlands aggression was unleashed in Indonesia.

Owing to the efforts of the United States of America and some other delegations, that situation remained unchanged, even during the drafting of the resolution of 28 January. Once again, the United States delegation assumed the part of chief mediator and tried to persuade the representative of the Netherlands to agree to the inclusion of one provision or another in the draft resolution. The process of persuading and drafting took a very long time—from the beginning of January until 28 January, that is, almost a whole month. The understanding reached between the United States and Netherlands representatives gave substantial encouragement to the aggressor.

At the Security Council [406th] meeting of 28 January the majority of the Council, led by

République d'Indonésie restaurée. C'est là un point très important, étant donné que le représentant du Canada a indiqué clairement qu'il n'avait pas l'intention d'aller au delà des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité.

Si cette conférence doit s'occuper des stades ultérieurs des négociations et de la procédure à suivre pour ces négociations, elle agira en opposition avec cette résolution, à moins que les dirigeants républicains ne participent aux négociations en qualité de représentants du Gouvernement restauré à Djokjakarta. C'est ce point que je désire mettre en relief. Si cette conférence a lieu, je pense qu'elle aura pour objet de rétablir le Gouvernement à Djokjakarta et de fixer les mesures administratives nécessaires pour que ce Gouvernement puisse s'acquitter de ses fonctions à Djokjakarta. Si elle va au delà, il faut qu'elle se transforme en une nouvelle conférence, à laquelle les dirigeants républicains seront présents en qualité de représentants du Gouvernement restauré d'Indonésie.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais insister. Nous avons modifié trois fois nos résolutions, et trois fois ces résolutions n'ont pas été mises en vigueur. J'estime, comme l'a proposé M. Palar, que nous devrions fixer une date limite pour le rétablissement du Gouvernement à Djokjakarta, sinon les négociations se poursuivront indéfiniment. C'est la condition essentielle de toutes négociations en vue d'un règlement pacifique.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : La situation qui existe en Indonésie et les documents officiels mis à la disposition du Conseil de sécurité prouvent que le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas encore donné suite aux dispositions essentielles de la résolution du Conseil de sécurité du 28 janvier 1949 [S/1234], qui demandent la cessation immédiate des hostilités et la remise en liberté sans condition des personnalités politiques de la République d'Indonésie, arrêtées par les autorités néerlandaises.

Les membres du Conseil de sécurité et plusieurs autres représentants qui assistent à cette séance connaissent fort bien les conditions qui ont présidé à l'élaboration et à l'adoption de ce projet de résolution. On sait que, dans la question d'Indonésie, le Conseil de sécurité a failli dès le début à ses obligations relatives au maintien de la paix dans le monde; c'est là une des circonstances qui ont permis aux Pays-Bas de déclencher leur agression en Indonésie.

Par suite des efforts déployés par la délégation des Etats-Unis d'Amérique et par certaines autres délégations, cette situation est demeurée sans changement, malgré l'élaboration de la résolution du 28 janvier. Une fois de plus, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a exercé son pouvoir de persuasion sur le représentant des Pays-Bas pour l'amener à accepter certaines propositions qu'elle voulait introduire dans le projet de résolution. Ces efforts de persuasion et l'élaboration du texte se sont poursuivis fort longtemps — depuis le début de janvier jusqu'au 28 de ce mois, c'est-à-dire pendant près d'un mois. Le résultat net de ces tractations entre les représentants des Etats-Unis et des Pays-Bas a été d'encourager l'agresseur.

A la [406ème] séance du 28 janvier, la majorité des membres du Conseil, sous la conduite des re-

the representatives of the United States of America and the United Kingdom, rejected the USSR proposal [S/1233] that Netherlands troops should immediately be withdrawn from the territory of the Indonesian Republic to the positions indicated in the *Renville Agreement*. On the proposal of the United States representative, supported by a number of other representatives, the resolution adopted on 28 January reduced the boundaries of the Indonesian Republic to the paltry dimensions of the town of Jogjakarta, and even that town was left under the occupation of Netherlands troops.

The aggressor had reason to exult. The resolution was clearly directed against the victim of aggression. The representative of the Netherlands fully understood at the time that the United States representative, while playing the part of persuasion, was actually ready to come to an agreement with the aggressor, thereby covering up and encouraging the Netherlands Government's aggression against the Republic of Indonesia. That was also clear to some others, but, as usual, they voted in favour of the draft resolution.

In the circumstances the Netherlands Government was bound to come to the further conclusion that even such a resolution as that adopted by the Security Council could be ignored and not put into effect. It is mainly for that reason that the political leaders of the Republic are still under arrest and, that, as Mr. Palar, representative of the Republic, stated, Netherlands occupation troops are continuing to commit acts of violence and bloody reprisal against the population of the Indonesian Republic. Moreover, the statement by the representative of the Republic that the Netherlands occupation forces are exterminating the literate and intellectual population of the Indonesian Republic, means that the Netherlands armed forces are virtually committing the crime of genocide in Indonesia. The Council cannot fail to take note of that fact.

Obviously, neither the arguments soiled with hypocrisy which the Netherlands representative has been trying to utilize here, nor any of his invented pretexts, will help him to dissimulate the only too obvious attempts of the Netherlands Government to complete the liquidation of the Indonesian Republic and prevent its re-establishment, even within the limits of the one town of Jogjakarta.

That is clearly the purpose of Mr. van Roijen in again telling the Council tales about the "chaos" which might ensue if the imprisoned officials of the Indonesian Republic were to be released, about the "communist menace" and other similar scarecrows with which the Netherlands representative so frequently tries to frighten the nervous members of the Security Council and the representatives of other countries attending its meetings. It should be noted, in that connexion, that Mr. van Roijen's fairy-tales so frightened one of these representatives that, during and after the Delhi Conference, instead of concerning himself with the question of defending the interests of the Indonesian Republic and its people against Netherlands aggression, he took it upon himself to organize an anti-communist bloc in Asia,

présentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, a rejeté la proposition de l'URSS [S/1233] aux termes de laquelle les troupes néerlandaises qui occupent le territoire de la République d'Indonésie devaient être immédiatement retirées sur les positions prévues par l'Accord du *Renville*. Sur la proposition du représentant des Etats-Unis qui a été appuyée par certaines autres délégations, la résolution du 28 janvier 1949 a réduit le territoire de la République à des proportions minuscules, à la seule ville de Djokjakarta, en y maintenant d'ailleurs les troupes d'occupation néerlandaises.

L'agresseur pouvait se réjouir. Cette résolution était manifestement dirigée contre la victime de l'agression. Le représentant des Pays-Bas se rendait parfaitement compte que le représentant des Etats-Unis, tout en déployant ses efforts de persuasion, était de connivence avec l'agresseur et que, en réalité, il justifiait et favorisait l'agression que le Gouvernement des Pays-Bas avait lancée contre la République d'Indonésie. D'autres représentants le comprenaient, eux aussi, ce qui ne les a pas empêchés de voter, comme d'habitude, en faveur du projet de résolution.

Le Gouvernement des Pays-Bas devait manifestement conclure de tout cela qu'il pouvait se dispenser de donner suite à cette résolution du Conseil de sécurité. C'est surtout pour cette raison que les dirigeants politiques de la République sont toujours emprisonnés; c'est pour cela que les troupes d'occupation néerlandaises continuent, comme l'a déclaré M. Palar, représentant de la République, à se livrer à des actes de violence et à des représailles sanglantes contre la population de la République d'Indonésie. Le représentant de la République a montré que les forces d'occupation néerlandaises étaient en train d'exterminer les intellectuels et les gens tant soit peu instruits; les autorités militaires néerlandaises en Indonésie se rendent ainsi coupables du crime de génocide. Le Conseil de sécurité ne saurait s'en désintéresser.

Bien entendu, aucun des arguments entachés d'hypocrisie que le représentant des Pays-Bas a essayé d'invoquer au Conseil de sécurité, aucun prétexte et aucune invention ne lui permettront de masquer les tentatives auxquelles se livre son Gouvernement pour mettre fin à l'existence de la République d'Indonésie; ce Gouvernement se refuse manifestement à rétablir la République, même dans les limites de la seule ville de Djokjakarta.

C'est précisément dans ce but que M. van Roijen raconte à nouveau au Conseil de sécurité des fables au sujet du "chaos" qu'entraînerait la remise en liberté des fonctionnaires de la République; il a parlé de la "menace communiste" et il a agité d'autres épouvantails semblables auxquels il a si souvent eu recours pour essayer d'intimider certains représentants impressionnables du Conseil de sécurité et de certains pays qui assistent aux réunions du Conseil. Les contes de M. van Roijen ont si fortement impressionné l'un de ces représentants que, pendant la Conférence de New-Delhi, et même après celle-ci, il a pris l'initiative d'organiser en Asie un bloc anti-communiste pour lutter contre la "menace communiste" en Indonésie, au lieu de se consacrer à la défense des intérêts de la République et du

allegedly for the purpose of combating the "communist menace" in the Indonesian Republic.

Mr. van Roijen concluded his terrifying tales with the hypocritical remark that the Netherlands Government might have been able to hand over the sovereignty of Indonesia sooner, had it not been for the demand that it should release the Republican leaders held under arrest by the Netherlands authorities.

These statements are full of hypocrisy, and one could not, in any case, give much credence to undertakings made by the Netherlands. The representative of the Indonesian Republic gave the Council a detailed statement in this regard and there is no need to repeat all that. It is only too clear that such manoeuvres on the part of the Netherlands Government are utterly worthless. Their purpose is to enable the Netherlands authorities to send the members of the Government of the Indonesian Republic, under guard and as prisoners, from the Netherlands prisons on the island of Bangka direct to the round-table conference in The Hague, and there to dictate and force them to accept conditions of servitude. That is the true reason for the convocation of the "round table conference" in The Hague. It is quite clear, therefore, that the Netherlands Government is not proposing the convocation of such a conference for the purpose of settling the Indonesian question, but merely as an attempt to conceal the continuing Netherlands aggression against the Republic.

Participation by the United Nations Commission for Indonesia in such a—saving your presence—conference, which the Netherlands Government has been making persistent efforts to ensure, would be nothing more than a cover for the aggressive action of that Government and an attempt to legalize the state of lawlessness resulting from Netherlands aggression in Indonesia.

In view of those facts the USSR delegation objects to participation by a Commission of the Council in a conference of that nature. Furthermore, the USSR delegation sees no reason for the convocation of the so-called preliminary conference, as proposed by the representatives of China and Canada.

The Security Council, in its decision of 28 January, called clearly upon the Netherlands Government to ensure the immediate discontinuance of all military operations, as well as to release immediately and unconditionally officials of the Republic. Up to now that has not been done. The Council's decision has been violated, and it is the duty of the Council to demand fulfilment of that decision. To agree to the convocation of a preliminary conference would serve only to coax, even to encourage, the aggressor.

I should also like to say a few words about the Belgian representative's statement, in which he tried to draw a parallel between the Palestine question and the Indonesian question and deplored the fact that the USSR delegation had not supported the Security Council resolution of 4 November. Well, the USSR delegation does not support such resolutions as the one forced upon the Council by the United Kingdom delegation with the support of the Belgian delegation and

peuple d'Indonésie contre l'agression néerlandaise.

M. van Roijen a conclu toutes ces histoires terrifiantes en affirmant avec hypocrisie que le Gouvernement des Pays-Bas pourrait hâter le transfert des pouvoirs souverains à l'Indonésie, si l'on n'insistait pas pour qu'il remît en liberté les dirigeants de la République emprisonnés par les autorités néerlandaises.

Ces déclarations sont d'une hypocrisie flagrante et l'on ne saurait, en aucun cas, ajouter foi aux engagements contractés par les Pays-Bas. Le représentant de la République d'Indonésie a fait au Conseil une déclaration détaillée à ce sujet; il est donc inutile que je revienne sur tout cela. Ces manœuvres du Gouvernement des Pays-Bas sont manifestement fallacieuses. Elles visent simplement à permettre, aux autorités néerlandaises d'emmener directement, sous escorte, à la conférence de la table ronde de La Haye les membres du Gouvernement de la République d'Indonésie, actuellement détenus dans l'île de Banka, pour leur y dicter et leur imposer des conditions de servitude. Tel est le but qu'on poursuit en convoquant à La Haye une "conférence de la table ronde". Dans ces conditions, il va de soi que, proposant de convoquer une telle conférence, les Pays-Bas, loin de chercher à régler la question d'Indonésie, s'efforcent simplement de dissimuler l'agression qu'ils continuent à mener contre la République.

La participation de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie à une conférence de ce genre, participation que réclame instamment le Gouvernement des Pays-Bas, ne servirait qu'à camoufler les actes d'agression de ce Gouvernement. Elle constituerait simplement une tentative visant à rendre légitime la situation illégale que l'agression néerlandaise a créée en Indonésie.

Pour ces raisons, la délégation de l'URSS s'oppose à ce que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie prenne part à de telles conférences. La délégation de l'URSS ne voit aucune raison qui justifierait la convocation d'une conférence dite préliminaire, comme le proposent les représentants de la Chine et du Canada.

Aux termes de la résolution qu'il a adoptée le 28 janvier, le Conseil de sécurité demande clairement au Gouvernement des Pays-Bas de faire cesser immédiatement toutes opérations militaires et de remettre immédiatement et sans condition en liberté les fonctionnaires de la République. Or, cela n'a pas encore été fait. La décision du Conseil de sécurité a été violée; le Conseil a donc le devoir d'en exiger la mise à exécution. Accepter la convocation d'une conférence préliminaire ne servirait qu'à amadouer, voire à encourager, l'agresseur.

Je voudrais faire maintenant quelques observations à propos de la déclaration du représentant de la Belgique qui a tenté d'établir un parallèle entre la question de Palestine et celle d'Indonésie. Il se plaint de ce que la délégation de l'URSS au Conseil de sécurité n'a pas voté en faveur de la résolution du Conseil en date du 4 novembre. Or, la délégation de l'URSS n'appuie pas les résolutions de ce genre; en effet, cette résolution, qui a été imposée au Conseil de sécurité par la délé-

others, setting forth the iniquitous demand that the Israeli forces should be withdrawn from their own territory, while the forces of foreign Powers which had invaded the territory of Israel remained on Israeli territory. The USSR delegation will never support such proposals, and that attitude is consistent with its position of principle. It has maintained that the foreign troops which invaded Israeli territory should be withdrawn from that territory.

During the consideration of the Indonesian question, the USSR delegation again demanded, on the basis of its position of principle, that the Netherlands troops, as well as foreign troops, which had invaded the territory of the Indonesian Republic, should immediately be withdrawn from that territory. Consequently, there is no inconsistency between the position taken by the USSR delegation on the Palestine question and its position on the Indonesian question. And I can assure the representative of Belgium on behalf of the USSR delegation, that wherever there is aggression, wherever troops of an aggressor invade any territory, the USSR delegation will always demand that the aggressor should immediately remove his troops from the territory of the victim of aggression.

If the representative of Belgium is drawing a parallel between the Indonesian and Palestine questions in order to bring about the withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Indonesian Republic, then the USSR delegation is prepared to support a proposal to that effect. Judging, however, by the Belgian representative's position with regard to the Indonesian question, he has intentions which are quite different. He has attempted draw a parallel with a view to justifying and concealing the aggression of the Netherlands Government against the Republic of Indonesia. The USSR delegation cannot be a party to such an undertaking.

Sir Terence SHONE (United Kingdom) : The gravity of this question of Indonesia, with which the Security Council has for so long been confronted, has not lessened with the passage of time. It is tragic that all the patient endeavours that have been made over a period of years both in this Council and outside it—and not least by the United Nations Committee of Good Offices, as it was, or the Commission for Indonesia, as it now is—have so far failed to bring about a settlement of this dispute. The results which may issue from a continuance of the dispute are incalculable; they may be dire, not only to the parties directly involved but also to many other Governments and peoples in different parts of the world to whom the possible consequences are a matter of anxious concern.

These considerations may have served not only to temper the discussions at our recent meetings but also perhaps to strengthen the will to find a solution. If so, the way to a solution should not be impossible to find. Provided the immediate difficulties arising out of the failure of the Netherlands to comply with paragraph 2 of the operative part of the Council's resolution of 28 January can be resolved, we may perhaps look forward

gation du Royaume-Uni, avec l'appui du représentant de la Belgique et de certains autres représentants, contenait une exigence injuste; elle demandait le retrait des troupes d'Israël d'une partie de leur propre territoire, alors que les forces armées des Etats qui l'avaient envahi seraient restées sur le territoire d'Israël. La délégation de l'URSS, qui a adopté à cet égard une attitude de principe, n'appuiera jamais de telles propositions. Elle a insisté pour que les troupes étrangères qui avaient envahi le territoire d'Israël en fussent retirées.

Lors de l'examen de la question d'Indonésie, la délégation de l'URSS, fidèle à son attitude de principe, a également demandé l'évacuation immédiate des troupes néerlandaises, puisque ce sont là des troupes étrangères qui ont envahi le territoire de la République d'Indonésie. Ainsi donc, l'attitude que la délégation de l'URSS a adoptée à propos de la question indonésienne est tout aussi logique que l'attitude qu'elle avait adoptée à l'égard de la question de Palestine. Je puis assurer le représentant de la Belgique que la délégation de l'URSS insistera toujours pour que les troupes de l'agresseur évacuent immédiatement tout territoire qu'elles auront attaqué.

Si le représentant de la Belgique a établi ce parallèle entre les questions d'Indonésie et de Palestine pour obtenir l'évacuation du territoire de la République d'Indonésie par les troupes néerlandaises, la délégation de l'URSS est prête à appuyer sa proposition. Toutefois, à en juger par l'attitude adoptée par le représentant de la Belgique, les buts qu'il poursuit sont entièrement différents. Il n'a établi ce parallèle qu'en vue de justifier et de dissimuler l'agression que le Gouvernement des Pays-Bas a commise contre la République d'Indonésie. Or, la délégation de l'URSS ne saurait participer à une telle manœuvre.

Sir Terence SHONE (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : La gravité de la question indonésienne dont le Conseil de sécurité est saisi depuis si longtemps n'a pas diminué avec le temps. Il est très regrettable que tous les efforts patients tentés pendant plusieurs années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil — et particulièrement par la Commission de bons offices pour l'Indonésie, maintenant devenue Commission des Nations Unies pour l'Indonésie — n'aient pas permis d'arriver à un règlement de ce différend. Les conséquences que peuvent avoir la prolongation de ce différend sont incalculables; elles peuvent être désastreuses, non seulement pour les parties directement impliquées, mais également pour beaucoup d'autres Gouvernements et peuples de différentes parties du monde qui éprouvent, au sujet de ces conséquences éventuelles, les plus vives inquiétudes.

Ces considérations ont peut-être contribué, non seulement à rendre moins violentes les discussions qui ont eu lieu au cours de nos dernières séances, mais aussi à renforcer notre volonté de trouver une solution. S'il en est ainsi, cette solution ne devrait pas être impossible à trouver. Si nous pouvons résoudre les difficultés immédiates nées du fait que les Pays-Bas ne se sont pas conformés au paragraphe 2 du dispositif de la résolution

with some confidence to a final solution acceptable to the parties and also to this Council.

The Security Council resolution of 28 January, which my delegation supported, was the result not merely of much discussion but of determined efforts to provide a basis for an acceptable solution of the Indonesian question—acceptable not only to the parties directly involved, but to those many other Governments and peoples to whom, as I have said, this question is of anxious concern.

The Netherlands representative has explained to us why the Netherlands has not felt able to comply with paragraph 2 of the operative part of the resolution as it stands, calling for the restoration of the Government of the Republic to Jogjakarta. It is perhaps only natural that the arguments put forward by the Netherlands in defence of their attitude on non-compliance in this respect should be subjected to criticism in the Security Council. My delegation shares in wide measure the views so cogently expressed by the representative of the United States of America on 10 March [416th meeting]. In particular, we believe, with him, that military action cannot be permitted to eliminate one of the parties to the dispute which has for so long occupied the attention of this Council and that, until the Government of Indonesia can re-assemble as an organized body, it cannot be expected to assume the responsibilities which, as Mr. Austin put it, negotiation for a just and lasting political settlement require and entail.

There is another point in the Council's resolution of 28 January to which my delegation, in common with others, attaches major importance—namely, the status of the United Nations Commission. My delegation regards it as essential that the Commission should be enabled to function in the discussions between the parties in a manner fully consonant with the terms of the resolution. This brings me to the new element introduced into the picture from the Netherlands side since the adoption of the Council's resolution of 28 January. I refer to the invitation which the Netherlands Government has issued to the President of the Republic, to other non-Republican Indonesian leaders and to the United Nations Commission for Indonesia to attend a round table conference at The Hague to consider the conditions and modalities by which an accelerated transfer of sovereignty over Indonesia by the Netherlands to a representative federal Indonesian government can take place.

The sincerity of the Netherlands Government in putting forward these proposals has been questioned by a number of speakers in the course of the last debates in this Council. For our part, my delegation does not wish to cast any reflection on the sincerity of the Netherlands Government. We prefer to look upon their proposals in the same light as the representative of China, as being generous and statesmanlike. But none of us can ignore the existence of the doubts which have been so freely expressed or the need for removing

adoptée par le Conseil le 28 janvier, nous pouvons envisager avec confiance une solution définitive acceptable pour les deux parties comme pour le Conseil.

La résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier, que ma délégation a appuyée, a été le résultat, non seulement de débats prolongés, mais aussi d'efforts résolus en vue de rechercher sur quels fondements pourrait reposer une solution de la question indonésienne qui soit acceptable, tant pour les parties directement impliquées que pour beaucoup d'autres Gouvernements et peuples qui, je le répète, se préoccupent vivement de cette question.

Le représentant des Pays-Bas nous a indiqué les raisons pour lesquelles son Gouvernement n'a pas été en mesure de se conformer au paragraphe 2 du dispositif de la résolution, sous sa forme actuelle, qui prévoit la restauration du Gouvernement de la République à Djokjakarta. Peut-être est-il naturel que les arguments avancés par les Pays-Bas pour justifier leur attitude à ce sujet aient soulevé des critiques au sein du Conseil de sécurité. Ma délégation partage, dans une large mesure, les vues que le représentant des Etats-Unis d'Amérique a exposées, le 10 mars, d'une manière si convaincante [416ème séance]. En particulier, nous pensons, comme lui, qu'on ne peut avoir recours à une action militaire pour éliminer une des parties au différend qui, depuis si longtemps, retient l'attention du Conseil, et que, aussi longtemps que le Gouvernement d'Indonésie ne pourra se réunir comme un corps organisé, on ne doit pas s'attendre à ce qu'il assume, comme M. Austin l'a signalé, les responsabilités qui exigent et comportent des négociations en vue d'un règlement politique, équitable et durable.

Il y a, dans la résolution du Conseil en date du 28 janvier, un autre point auquel ma délégation, comme d'autres, attache une grande importance, à savoir le statut de la Commission des Nations Unies. Ma délégation estime qu'il est essentiel que la Commission soit autorisée à exercer, pendant que se dérouleront les pourparlers entre les deux parties, des fonctions pleinement conformes aux dispositions de la résolution. Ceci m'amène à parler du nouvel élément introduit par les Pays-Bas depuis que le Conseil a adopté sa résolution du 28 janvier. Je fais allusion à l'invitation que le Gouvernement des Pays-Bas a adressée au Président de la République, aux dirigeants indonésiens autres que ceux de la République et à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, de participer à une conférence de la table ronde à La Haye en vue d'examiner dans quelles conditions et de quelle manière les Pays-Bas pourraient hâter le transfert à un gouvernement fédéral indonésien, réellement représentatif, de la souveraineté qu'ils exercent sur l'Indonésie.

Certains orateurs, au cours des derniers débats du Conseil, ont mis en doute la sincérité des propositions faites par le Gouvernement des Pays-Bas ; la délégation du Royaume-Uni ne les suivra pas sur ce terrain. Notre opinion est la même que celle du représentant de la Chine : nous considérons que ces propositions sont empreintes de libéralisme autant que de sens politique. Personne d'entre nous ne peut, cependant, négliger le fait que des doutes ont été clairement exprimés et qu'il convient de les dissiper si l'on veut que les der-

those doubts, if the latest proposals are to result in a settlement satisfactory to the parties directly concerned and to this Council. It is surely clear that neither the latest Netherlands plan, nor indeed any other plan, can achieve that result unless all the parties directly concerned willingly co-operate in putting it into effect.

The representative of Indonesia has today sought clarification on points of importance in connexion with the plan of the Netherlands and also in connexion with the suggestion made at the last meeting by the representative of Canada. I am about to come to that, but I would say here that, as I understand it, the Canadian suggestion deals not with the proposed conference at The Hague as such, but with preliminary discussions in which the role of the United Nations Commission would be to bring about an agreement that would enable the Government of the Republic of Indonesia to participate in the conference at The Hague.

Whatever we may feel about the non-compliance of the Netherlands with the Security Council resolution, my delegation feels that we should look at the latest Netherlands proposal dispassionately, bearing in mind always the fact that our object throughout the discussion of this question must be the solution of the problem before us. We feel that this Council, through the United Nations Commission, should bend every effort toward establishing with the least possible delay the conditions which will make it possible for the Government of the Republic of Indonesia to agree to participate in the round table conference proposed by the Government of the Netherlands.

We have been impressed by the suggestion which the representative of Canada put forward at the last meeting to the effect that there should be exploratory discussions to this end under the auspices of the Commission without prejudice to the resolutions of the Security Council or to the rights, claims and positions of the parties. We support that suggestion and we share General McNaughton's view that no new resolution of the Security Council is required in order to implement it.

Mr. IGNATIEFF (Canada) : I just want to make a very brief statement. As reference has been made today to the meaning and intent of the words used by the Canadian representative in his statement at the [417th] meeting of the Security Council last Friday, I should like to say at this time that in the temporary absence of General McNaughton and without prior consultation with my Government, I would not venture to offer explanations of General McNaughton's statement. I shall, however, communicate immediately with my Government, and I hope to be in a position to be able to make a statement on the points which have been raised, at the next meeting of the Security Council.

At this point, however, I should like to address one remark to the representative of the Republic of Indonesia, in response to his statement of today. It is that General McNaughton's statement last Friday did relate and specifically relates only to a preliminary and exploratory discussion, in the same way as did the remarks of the repre-

nières propositions aboutissent à un règlement susceptible de satisfaire les parties en cause aussi bien que le Conseil. Il est certain que, ni le plan proposé en dernier lieu par les Pays-Bas, ni, du reste, aucun autre plan, ne peut conduire à ce résultat si toutes les parties en cause n'acceptent pas de coopérer à l'exécution.

Le représentant de l'Indonésie a demandé aujourd'hui des explications sur quelques points importants qui intéressent, d'une part, le plan des Pays-Bas et, d'autre part, la proposition faite au cours de la dernière séance par le représentant du Canada. Je vais aborder cette question, mais je veux dire d'abord que, si je comprends bien, la proposition du Canada n'a pas trait à la conférence que l'on envisage de tenir à La Haye, mais bien aux discussions préliminaires au cours desquelles le rôle de la Commission des Nations Unies consisterait à obtenir la conclusion d'un accord permettant au Gouvernement de la République d'Indonésie de participer à la conférence de La Haye.

Quoi que nous puissions penser du fait que les Pays-Bas n'ont pas appliqué la résolution du Conseil de sécurité, la délégation du Royaume-Uni estime que nous devons envisager avec impartialité la dernière proposition des Pays-Bas, et que nous ne devons pas perdre de vue que l'objet de notre débat est de résoudre le problème qui nous est soumis. Nous pensons que le Conseil doit, par l'entremise de la Commission des Nations Unies, faire tous les efforts en vue de créer, dans le plus bref délai, des conditions telles que le Gouvernement de la République d'Indonésie puisse accepter de participer à la conférence de la table ronde que le Gouvernement des Pays-Bas propose de réunir.

Nous accueillons favorablement la proposition qui a été faite par le représentant du Canada lors de la dernière séance, à savoir que les discussions préparatoires devraient avoir lieu sous les auspices de la Commission, toutes réserves faites quant aux résolutions du Conseil de sécurité et quant aux droits, revendications et positions des parties en cause. Nous appuyons cette proposition et nous estimons, comme le général McNaughton, qu'il n'est pas besoin, pour la mettre à exécution, que le Conseil adopte une nouvelle résolution.

M. IGNATIEFF (Canada) (traduit de l'anglais) : Je n'ai que quelques mots à dire. Il a été question, aujourd'hui, de la signification et de la portée à attribuer à la déclaration que le représentant du Canada a faite au cours de la séance de vendredi dernier [417ème] ; je tiens à dire que, par suite de l'absence momentanée du général McNaughton et en raison du fait que je n'ai pas pu consulter mon Gouvernement, je ne puis pas fournir d'explications sur cette déclaration. Toutefois, je vais me mettre immédiatement en rapport avec mon Gouvernement et j'espère, lors de la prochaine séance, être en mesure de faire une déclaration sur les différents points dont il a été question.

J'ai cependant une observation à présenter, en réponse à l'intervention faite par le représentant de la République d'Indonésie au cours de la séance d'aujourd'hui. La déclaration faite vendredi dernier par le général McNaughton a trait exclusivement et spécifiquement à des discussions préliminaires et préparatoires ; elle a le même sens

sentative of China. General McNaughton did not attempt to deal with the conditions, as he saw them, of the conference which might take place, as suggested by the delegation of the Netherlands, at The Hague.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Before adjourning the meeting I shall call upon the representative of the Netherlands to make a short statement.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): In the first place, I should like to thank the President for giving me this opportunity to make these few remarks by way of explanation and clarification.

I should like first of all to answer a question which was put by the representative of the Republic of Indonesia, Mr. Palar, earlier this afternoon. He asked whether the transfer of sovereignty would be real, complete and unconditional. I should like to elaborate further on this point at our next meeting, but I should now like to state most emphatically that the transfer, according to the *Renville Agreement*, will be real, complete and unconditional.

Further, several speakers here this afternoon have referred to the political leaders who are still in Bangka. Some speakers have implied that they are interned there; others have even alluded to the word "gaol", though disclaiming the wish to use that word. I should like to make it very clear that the Republican leaders on Bangka and in Prapat have been fully liberated. They are allowed to return to Java or Sumatra or to go abroad if they so wish. The only limitation imposed on them is with regard to their return to Jogjakarta, and this limitation they share with other residents of Indonesia in view of military restrictions.

In conclusion, I should like to say that, in the interest of reaching an agreement, my Government has authorized me to declare that it is willing to accept the Canadian proposal in the terms and with the objective formulated the other day by General McNaughton. This means, and I quote his terminology, with a view to "... reaching an agreement between the parties as to the time and conditions under which the proposed conference at The Hague could be held". The Netherlands Government is prepared to take part in exploratory discussions under the auspices of the United Nations Commission for Indonesia without prejudice to the resolution of the Security Council, and to the rights, claims or positions of the parties.

In conclusion I should like to join General McNaughton in expressing the hope—and I trust that although he is absent, he would not object to my quoting him, "... that through the means of the preliminary discussion . . . to be carried out under the auspices of our Commission in Indonesia, it will be possible to develop the Netherlands proposals for a conference at The Hague into a practicable and acceptable procedure whereby there may be direct negotiation between the parties, and that this may lead to an early settlement of the problems in Indonesia".

que les suggestions du représentant de la Chine. Le général McNaughton n'a pas cherché à exprimer ses vues sur les conditions dans lesquelles pourrait avoir lieu la conférence que la délégation des Pays-Bas propose de réunir à La Haye.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Avant de lever la séance, je vais donner la parole au représentant des Pays-Bas pour une brève déclaration.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Président de me permettre de faire quelques remarques à titre d'éclaircissements et de précisions.

Je répondrai en premier lieu à une question qui a été posée au début de la séance par M. Palar, représentant de la République d'Indonésie. M. Palar demande si le transfert de souveraineté sera réel, total et sans condition. Je ferai, à la prochaine séance, une plus longue déclaration à ce sujet, mais je tiens à affirmer dès maintenant, de la façon la plus nette, que, conformément à l'accord du *Renville*, ce transfert de souveraineté sera réel, total et sans condition.

D'autre part, divers orateurs ont fait allusion cet après-midi aux dirigeants politiques qui se trouvent encore à Banka. Certains des orateurs ont laissé entendre que les chefs politiques sont internés; d'autres ont même fait allusion à une "geôle", tout en se défendant d'employer ce mot. Je tiens à déclarer de façon très claire que les dirigeants républicains qui se trouvent à Banka et à Prapat, ont recouvré toute leur liberté; ils ont l'autorisation de retourner à Java ou à Sumatra, ou d'aller à l'étranger s'ils le désirent. La seule restriction qui leur est imposée, c'est de ne pas retourner à Djokjakarta, cette mesure leur est appliquée, comme à tous les habitants d'Indonésie, pour des raisons d'ordre militaire.

En conclusion, je voudrais dire que, désireux de parvenir à un accord, mon Gouvernement m'a autorisé à déclarer qu'il est disposé à accepter la proposition du Canada, dans les termes et aux fins qui ont été précisés l'autre jour par le général McNaughton. Cela signifie, je répète les mots qu'a employés le représentant du Canada, qu'il s'agit d'"aider les parties à se mettre d'accord sur la date à laquelle la conférence que l'on envisage de réunir à La Haye pourrait avoir lieu et les conditions dans lesquelles elle pourrait se tenir". Le Gouvernement des Pays-Bas est disposé à prendre part à des discussions préliminaires sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, toutes réserves faites quant à la résolution du Conseil de sécurité et quant aux droits, revendications et positions des parties en cause.

Pour conclure, je partage l'espérance qu'a exprimé le général McNaughton — et j'espère qu'il me permettra de répéter ses paroles, en son absence — "que ces discussions préparatoires, sous les auspices de notre Commission en Indonésie, permettront de faire de la proposition des Pays-Bas tendant à réunir une conférence à La Haye, un moyen pratique et admissible de négociations directes entre les parties, ce qui pourra conduire à un règlement rapide des problèmes qui se posent en Indonésie".

The PRESIDENT: (*translated from Spanish*): There are still several speakers on the list, and I propose that we adjourn and meet again at 3 p.m. on Wednesday next.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to raise one question. The Council has before it a proposal concerning the convocation of a preliminary conference between the representatives of the Netherlands and the representatives of the Indonesian Republic, without implementation having been given to the Security Council resolution of 28 January 1949 concerning the immediate and unconditional release of the representatives of the Republic. Do not the authors of this proposal consider that such a conference would be like a conference between prisoners and gaolers? I should like to have some clarification on this point.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I apologise to representatives who had asked to speak. I did not grant their requests because it was so late, and I thought at the time that the representative of the Soviet Union was going to speak on the agenda of the next meeting, or to deal with a point of order.

I again propose that we adjourn and hold our next meeting on Wednesday, 16 March, at 3 p.m.

The meeting rose at 6.15 p.m.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): J'ai encore plusieurs orateurs inscrits sur ma liste; je propose donc de lever la séance et de nous réunir à nouveau mercredi prochain à 15 heures.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais poser une question. Le Conseil est saisi d'une proposition relative à la convocation d'une conférence préliminaire à laquelle participeraient les représentants des Pays-Bas et de la République d'Indonésie, sans qu'il soit donné effet aux dispositions de la résolution du 28 janvier 1949 qui exigent la remise en liberté immédiate et sans condition des représentants de la République. Les auteurs de cette proposition ne pensent-ils pas qu'une telle conférence ressemblerait à une entrevue entre un geôlier et ses prisonniers? Je voudrais avoir des précisions à cet égard.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je m'excuse auprès des représentants qui avaient demandé la parole. Si je ne la leur avais pas accordée, c'était en raison de l'heure avancée, et j'ai cru à l'instant que le représentant de l'Union soviétique allait parler de l'ordre du jour ou de la prochaine réunion ou bien allait présenter une motion d'ordre.

Je propose à nouveau de lever la séance et de tenir notre prochaine réunion le mercredi 16 mars à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 15.